

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1866

10 septembre 2010

SOMMAIRE

ARINSO People Services S.A.	89522	Eurazeo Management Lux S.A.	89568
Arnam S.à r.l.	89522	Fantuzzi Industries S.à r.l.	89528
Arrows Due Holding S.A.	89522	Fantuzzi Industries S.à r.l.	89559
Arrows Investment Group S.A.	89522	Fipoluc S.A.	89564
Askirun S.A.	89523	Gemplus International S.A.	89558
Barron Aircraft Management S.A.	89523	HSBC Securities Services (Luxembourg)	
Barron Aircraft Management S.A.	89523	S.A.	89561
Base 2000 S.A.	89523	INVESCO Management S.A.	89560
Bastion Limited Partner S.à r.l.	89522	Jordbru Investment Holding S.A.	89560
Bonaco S.A.	89524	Jordbru Investment Holding S.A.	89560
Bouwfonds European Real Estate Parking		Kalmus Financière S.A.	89561
Fund Holding II S.à r.l.	89523	Kulczyk Real Estate Holding S. à r.l.	89560
Building and Office Investment S.A.	89524	Lindesnes S.A.	89561
Burinvest Immo A.G.	89525	Lion/Rally Lux 1	89561
Burinvest Immo A.G.	89525	LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l.	89526
Burinvest Immo A.G.	89524	Lux-Index US Advisory S.A. Holding	89562
Cadasys S.A.	89527	Lux-Pension Advisory S.A. Holding	89562
Capacity Allocation Service Company		Magnisense	89566
CWE S.A.	89525	Marcol European Services S.à r.l.	89563
Captiva Alstria	89524	Materis Investors S.à r.l.	89563
Captiva Alstria 1	89526	Melusine Aviation S.à r.l.	89563
Captiva Alstria 2	89526	Melusine Aviation S. à r.l. & Cie, S.e.c.s.	
Captiva Alstria 3	89526	89564
Captiva Alstria 4	89526	MGP Dean S.à r.l.	89564
Captiva Alstria 6	89528	MGP Malthazar S.à r.l.	89564
Captiva Alstria 7	89527	MGP Pope Parallel S.à r.l.	89565
Captiva Capital (Luxembourg) S.à r.l.	89527	MGP Pope Parallel S.à r.l.	89565
Caramel Holding S.A.	89528	MGP Quantum II S.à r.l.	89565
CFNR LUX	89528	Polymed Holding S.A.	89562
Coalba S.A.	89527	Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A.,	
Concept Management S.A.	89527	SICAR	89565
Création d'Ambiances S.à r.l.	89525	Repco 14 S.A.	89563
Création d'Ambiances S.à r.l.	89559	Staples Canada Luxco S.A.	89529
Création d'Ambiances S.à r.l.	89558	Staples Canada Luxco SCA	89529
Emerge Capital	89559		

ARINSO People Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 94.383.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sylviane COURTOIS

Administrateur

Référence de publication: 2010095222/12.

(100106232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Arnam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 187.500.000,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 73.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arnam S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010095223/12.

(100106083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Arrows Due Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095224/10.

(100106037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Arrows Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095225/10.

(100106042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Bastion Limited Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.158.

Les comptes annuels au 31/07/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095228/9.

(100106264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Askirun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 107.661.

Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2008 (rectificatif du dépôt de comptes annuels au 31.12.2008 déposé le 12.04.2010, L100050187.04), ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095226/11.

(100106277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095230/10.

(100106162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Barron Aircraft Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.755.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010095236/10.

(100106152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Base 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 72.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010095238/12.

(100105946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Barron Aircraft Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.755.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010095237/10.

(100106154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Bonaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 45.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTOR Société Fiduciaire
Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2010095243/12.

(100106248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Building and Office Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 34.384.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.
Pour BUILDING AND OFFICE INVESTMENT S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010095244/15.

(100105978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Burinvest Immo A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 46.618.

Les comptes annuels au 31.12.2008 (annulant et remplaçant le dépôt du 12/07/2010 sous la référence no L100102037.04) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2010.
Pour BURINVEST IMMO A.G.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010095246/16.

(100105987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Captiva Alstria, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 114.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095249/10.

(100106142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Burinvest Immo A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 46.618.

Les comptes annuels au 31.12.2009 (annulant et remplaçant le dépôt du 12/07/2010 sous la référence no L100102039.04) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2010.

Pour BURINVEST IMMO A.G.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010095247/16.

(100105992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Capacity Allocation Service Company CWE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095248/10.

(100106253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Burinvest Immo A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 46.618.

Les comptes annuels au 31.12.2007 (annulant et remplaçant le dépôt du 12/07/2010 sous la référence no L100102031.04) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2010.

Pour BURINVEST IMMO A.G.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010095245/16.

(100105982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Création d'Ambiances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 116.569.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010095265/11.

(100106165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Captiva Alstria 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095250/10.

(100106144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Captiva Alstria 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095251/10.

(100106148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Captiva Alstria 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095252/10.

(100106150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Captiva Alstria 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095253/10.

(100106153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 883.250,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010095353/13.

(100106131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Captiva Alstria 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095255/10.

(100106157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Coalba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 168, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 85.630.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16/07/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010095256/10.

(100105704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Concept Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.316.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 juillet 2010.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2010095259/12.

(100105831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Cadasys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 109.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2010095260/12.

(100106236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Captiva Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095262/10.

(100106160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Caramel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.541.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuel tenue en date du 17 juin 2010

La cooptation de Monsieur Marc Limpens, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Julien Bellony démissionnaire en date du 14 avril 2010 est ratifiée avec effet au 4 juin 2010. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 17 juin 2010.
Certifié sincère et conforme
Pour CAMEL HOLDING S.A.
SGG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010095263/17.

(100105671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

CFNR LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 48.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

MAZARS
Signature

Référence de publication: 2010095264/12.

(100106244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Fantuzzi Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 96.159.375,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 83.010.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FANTUZZI INDUSTRIES S.à.R.L.
MANACO S.A.
DE BERNARDI Alexis / KARA Mohammed
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010095286/14.

(100106047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Captiva Alstria 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095254/10.

(100106156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**Staples Canada Luxco S.A., Société Anonyme,
(anc. Staples Canada Luxco SCA).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 151.862.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of July.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Staples Canada Luxco S.C.A. (the "Company"), a partnership limited by shares, having its registered office at 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.862 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 25 February 2010 by the undersigned notary. The articles of association of the Company (the "SCA Articles") have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial ") number 843 dated 23 April 2010 and have not yet been amended since the incorporation of the Company.

The meeting elects as Chairman Rachel Uhl, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

1. The shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

2. It appears from the attendance list that all the fifteen thousand (15,000) Unlimited Shares and the sixteen thousand (16,000) Limited Shares are represented in this extraordinary general meeting. The Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

3. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) to change the legal form of the Company, in order to transform it from a partnership limited by shares ("société en commandite par actions" -SCA) to a public limited liability company ("société anonyme" - S.A.), to acknowledge and approve the report established by Ernst & Young S.A. and to acknowledge the subscription of the share capital as a result of the change of the legal form of the Company.

2) to change the name of the Company into "Staples Canada Luxco S.A."

3) to acknowledge and accept the resignation, with immediate effect, of the General Partner, being Staples Canada, Inc and of the members of the supervisory board, being John Mahoney, Christine Komola and Nick Hotchkin.

4) to appoint (i) John Mahoney, Christine Komola, and Lisa Scopa, as directors of the Company, with immediate effect, for a period of six (6) years, and (ii) Ernst & Young S.A. as statutory auditor of the Company with immediate effect, for a period of six (6) year.

5) to change the currency of the share capital of the Company from Euro ("EUR") to Canadian Dollar ("CAD") with immediate effect according to the exchange rate (EUR/CAD) as at 6 July 2010 (i.e. EUR 1.- being equivalent to CAD 1.3295). Therefore the Company's share capital will amount to forty-one thousand two hundred and fifteen Canadian Dollars (CAD 41,215) and to also change the nominal value of the existing shares from one Euro (EUR 1.-) to one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, with immediate effect by increasing the number of shares from thirty-one thousand (31,000) to forty-one thousand two hundred and fifteen (41,215). Therefore the Company's share capital is divided into forty-one thousand two hundred and fifteen (41,215) shares one Canadian Dollar (CAD 1.-) each (nineteen thousand nine hundred and forty-three (19,943) being held by Staples Canada, Inc; ten thousand six hundred and thirty-six (10,636) shares being held by 3094494 Nova Scotia Company and ten thousand six hundred and thirty-six (10,636) shares being held by Staples International BV).

6) to create three classes of shares, referred to as the ordinary shares (the "Ordinary Shares"), the mandatory redeemable preferred non-voting shares ("MRP Shares") and the preferred non-voting shares (the "Preferred Shares") with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each and to re-designate the existing forty-one thousand two hundred and fifteen (41,215) shares of the Company to forty-one thousand two hundred and fifteen (41,215) Ordinary Shares.

7) to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and five thousand seven hundred Canadian Dollars (CAD 305,700.-) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand two hundred and fifteen Canadian Dollars (CAD 41,215.-) to three hundred and forty-six thousand nine hundred and fifteen Canadian Dollars (CAD 346,915.-) by the issue of (i) two hundred and eighty thousand (280,000) Ordinary Shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, having the features and rights set out in the articles of association as restated by the present general meeting of Shareholders (the "SA Articles") and (ii) twenty-five thousand seven hundred (25,700) MRP Shares of one Canadian

Dollar (CAD 1.) each, such shares being non-voting preferred shares having the features and rights set out in the SA Articles.

Subscription and Payment

- Staples Canada, Inc, intends to subscribe to twenty-five thousand seven hundred (25,700) MRP Shares. Such MRP Shares are fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of two hundred and thirty-two million seven hundred and thirteen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 232,713,500.-) to be allocated as follows (a) twenty-five thousand seven hundred Canadian Dollars (CAD 25,700.-) are allocated to the Company's share capital and (b) two hundred and thirty-two million six hundred and eighty-seven thousand eight hundred Canadian Dollars (CAD 232,687,800.-) are allocated to the MRP Share Premium Account (as defined in the SA Articles).

- Staples Canada, Inc, intends to subscribe to two hundred and eighty thousand (280,000) Ordinary Shares. Such Ordinary Shares are fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty-five million three hundred and fifty-four thousand Canadian Dollars (CAD 25,354,000.-) to be allocated as follows (a) two hundred and eighty thousand Canadian Dollars (CAD 280,000) are allocated to the Company's share capital and (b) twenty-five million seventy-four thousand Canadian Dollars (CAD 25,074,000.-) are allocated to the Ordinary Share Premium Account (as defined in the SA Articles).

Therefore, the aggregate amount of two hundred and fifty-eight million sixty-seven thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 258,067,500.-) is to be at the disposal of the Company.

8) to amend article 5.1 of the Articles concerning the share capital of the Company.

9) to introduce an authorized share capital of the Company for a maximum amount of one million seventy-one thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 1,071,500) and to insert a new article 5.2 in the SA Articles.

10) to provide in the SA Articles the new subparagraphs 5.3-5.6, with respect to the share premium account and in order to lay down the rights and obligations attached to the MRP Shares and to the Preferred Shares.

11) to provide in the SA Articles the new paragraphs 20.1-20.2 relating to the allocation of profit to the MRP Shareholders, Preferred Shareholders and Ordinary Shareholders.

12) to provide in the SA Articles the new subparagraphs 21.3-21.5 relating to the liquidation proceeds of the Company.

13) to provide in the SA Articles the new subparagraphs 15.11 and 18.1 in order to reflect the provisions of the Luxembourg law on commercial companies when non-voting shares are issued.

14) To amend article 16 and 19.1 of the Articles concerning the first and second business year of the Company and the date of the first annual general meeting of the Shareholders.

15) to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to adapt them to the new form of the Company

16) miscellaneous.

Then the general meeting of Shareholders, after deliberation, unanimously approves the following resolutions:

First resolution

The general meeting of Shareholders resolves to change the legal form of the Company, in order to transform it from a partnership limited by shares ("société en commandite par actions" -SCA) to a public limited liability company ("société anonyme" - S.A.).

The Shareholders acknowledge and approve the report established by Ernst & Young S.A., a réviseur d'entreprises agréé, having its registered office at 7 Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L5365, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to articles 31-1, 32-1 et 26-1 (1) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The conclusion of such report states as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution as of 6 July 2010 does not correspond at least to the value of the shareholders' equity of the Company at that date."

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The Shareholders acknowledge that, as a result of the change of the legal form of the Company, the share capital will be subscribed as follows:

- The fifteen thousand (15,000) unlimited shares of one Euro (EUR 1.-) held by Staples Canada, Inc will be designated as fifteen thousand (15,000) shares of one Euro (EUR 1.) each.

- The eight thousand (8,000) limited shares of one Euro (EUR 1.-) held by 3094494 Nova Scotia Company will be designated as eight thousand (8,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

- The eight thousand (8,000) limited shares of one Euro (EUR 1.-) held by Staples International BV will be designated as eight thousand (8,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The general meeting of Shareholders resolves, as a result of the change of the legal form of the Company, to change the name of the Company into "Staples Canada Luxco S.A."

Third resolution

The general meeting of Shareholders resolves to acknowledge and accept the resignation, with immediate effect, of the General Partner, being Staples Canada, Inc and of the members of the supervisory board, being John Mahoney, Christine Komola and Nick Hotchkin.

Fourth resolution

The general meeting of Shareholders resolves to appoint

(i) as directors of the Company, with immediate effect, for a period of six (6) years:

- John Mahoney - Vice Chairman and Chief Financial Officer, born on 15 May 1951, in Brighton, Massachusetts USA, residing professionally at 500 Staples Drive, Framingham, MA 01702, USA;

- Christine Komola - Senior Vice President and Corporate Controller, born on 3 June 1967, in New Rochelle, New York, USA, residing professionally at 500 Staples Drive, Framingham, MA 01702, USA; and

- Lisa Scopa - Executive, born on 17 June 1970, in Boston, MA, USA, residing professionally at 500 Staples Drive, Framingham, MA 01702, USA.

(ii) as statutory auditor of the Company with immediate effect, for a period of six (6) year:

- Ernst & Young S.A., having its registered office at 7 Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L5365, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The general meeting of Shareholders resolves to change the currency of the share capital of the Company from Euro ("EUR") to Canadian Dollar ("CAD") with immediate effect according to the exchange rate (EUR/CAD) as at 6 July 2010 (i.e. EUR 1.- being equivalent to CAD 1.3295-). Therefore the Company's share capital will amount to forty-one thousand two hundred and fifteen Canadian Dollars (CAD 41,215.-).

Further to the above, the general meeting of Shareholders resolves to also change the nominal value of the existing shares from one Euro (EUR 1.-) to one Canadian Dollar (CAD 1.) each, with immediate effect by increasing the number of shares from thirty-one thousand (31,000) to forty-one thousand two hundred and fifteen (41,215). Therefore the Company's share capital is divided into forty-one thousand two hundred and fifteen (41,215) shares one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

The forty-one thousand two hundred and fifteen (41,215) shares are held by the Shareholders as follows:

- Staples Canada, Inc, previously holding fifteen thousand (15,000) shares of one Euro (EUR 1.-) will hereinafter hold nineteen thousand nine hundred and forty-three (19,943) shares one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

- 3094494 Nova Scotia Company, previously holding 8,000 shares of one Euro (EUR 1.-) will hereinafter hold ten thousand six hundred and thirty-six (10,636) shares one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

- Staples International BV previously holding 8,000 shares of one Euro (EUR 1.-) will hereinafter hold ten thousand six hundred and thirty-six (10,636) shares one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

Sixth resolution

The general meeting of Shareholders resolves to create three classes of shares, referred to as the ordinary shares (the "Ordinary Shares"), the mandatory redeemable preferred non-voting shares ("MRP Shares") and the preferred non-voting shares (the "Preferred Shares") with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

The general meeting of Shareholders also resolves to re-designate the existing forty-one thousand two hundred and fifteen (41,215) shares of the Company to forty-one thousand two hundred and fifteen (41,215) Ordinary Shares.

Seventh resolution

The general meeting of Shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and five thousand seven hundred Canadian Dollars (CAD 305,700.-) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand two hundred and fifteen Canadian Dollars (CAD 41,215.-) to three hundred and forty-six thousand nine hundred and fifteen Canadian Dollars (CAD 346,915.-) by the issue of (i) two hundred and eighty thousand (280,000) Ordinary Shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, having the features and rights set out in the articles of association as restated by the present general meeting of Shareholders (the "SA Articles") and (ii) twenty-five thousand seven hundred (25,700) MRP Shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, such shares being non-voting preferred shares having the features and rights set out in the SA Articles.

Subscription and Payment

- Staples Canada, Inc, duly represented by Régis Galiotto, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal, declares to subscribe to twenty-five thousand seven hundred (25,700) MRP Shares. Such MRP Shares are fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of two hundred and thirty-two million seven hundred and thirteen thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 232,713,500.-) to be allocated as follows (a) twenty-five thousand seven hundred Canadian Dollars (CAD 25,700.-) are allocated to the Company's share capital and (b) two hundred and thirty-

two million six hundred and eighty-seven thousand eight hundred Canadian Dollars (CAD 232,687,800.-) are allocated to the MRP Share Premium Account (as defined in article 5.3 below).

- Staples Canada, Inc, duly represented by Régis Galiotto, previously named, by virtue of a proxy, given under private seal, declares to subscribe to two hundred and eighty thousand (280,000) Ordinary Shares. Such Ordinary Shares are fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty-five million three hundred and fifty-four thousand Canadian Dollars (CAD 25,354,000.-) to be allocated as follows (a) two hundred and eighty thousand Canadian Dollars (CAD 280,000) are allocated to the Company's share capital and (b) twenty-five million seventy-four thousand Canadian Dollars (CAD 25,074,000.-) are allocated to the Ordinary Share Premium Account (as defined in article 5.3 below).

Therefore, the aggregate amount of two hundred and fifty-eight million sixty-seven thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 258,067,500.-) is now at the disposal of the Company and proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

As a consequence of the above, article 5.1 of the SA Articles shall read as follows:

" **5.1.** The subscribed capital is fixed at three hundred and forty-six thousand nine hundred and fifteen Canadian Dollars (CAD 346,915.-), represented by (i) three hundred and twenty-one thousand two hundred and fifteen (321,215) ordinary shares (herein defined as the "Ordinary Shares"), (ii) twenty-five thousand seven hundred (25,700) mandatory redeemable preferred non-voting shares (herein defined as the "MRP Shares") with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each. The holders of the Ordinary Shares are together referred to as the "Ordinary Shareholders". The holders of the MRP Shares are together referred to as the "MRP Shareholders".

The Preferred Shares together, with the Ordinary Shares and the MRP Shares shall be referred to as the "Shares".

The holders of the Preferred Shares are together referred to as the "Preferred Shareholders". The Ordinary Shareholders, the MRP Shareholders and the Preferred Shareholders are together hereinafter referred to as the "Shareholders".

Eight resolution

The Shareholders now hear the special report of the Board of Directors of the Company contemplated by Article 32-3 (5) of the Law, to waive and, to the extent appropriate, cancel their preferential subscription rights in relation to the below-mentioned authorized share capital of the Company and accept such report.

The general meeting of the Shareholders resolves to introduce an authorized share capital of the Company for a maximum amount of one million seventy-one thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 1,071,500). Article 5.2 of the SA Articles shall read as follows:

" **5.2.** The un-issued but authorized share capital of the Company is set at one million seventy-one thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 1,071,500) divided into (i) one million (1,000,000) Ordinary Shares (ii) twenty-five thousand seven hundred (25,700) MRP Shares and (iii) forty-five thousand eight hundred (45,800) preferred non-voting shares (hereinafter defined as the "Preferred Shares"), with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

The un-issued but authorized share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

Within the limits of the authorized share capital set out in the present article, the Board of Directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital, with or without share premium, within the limits of the authorized capital in one or more or several successive tranches, by the issuing of new MRP Shares or Preferred Shares, against payment in cash or in kind;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares. Nevertheless, shares shall not be issued at a price below their nominal value. If the consideration payable to the Company for newly issued shares exceeds the nominal value of those shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the shares in the books of the Company.

The Board of Directors is specially authorized to issue such new shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new shares.

The authorization will expire on 7 July 2015 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions.

The Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend article 5.1 and 5.2 of the present Articles in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to the present article. The Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. Furthermore, the Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares or to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to the present article."

Ninth resolution

The general meeting of Shareholders resolves to provide in the SA Articles the following subparagraphs with respect to the share premium account and in order to lay down the rights and obligations attached to the MRP Shares and to the Preferred Shares.

" 5.3. Any share premium paid by a MRP Shareholder at the moment of issuance of MRP Shares by the Company, whether at incorporation or at the moment of a capital increase, shall be, unless decided otherwise by the general meeting of the shareholders, paid into a special share premium account (the "MRP Share Premium Account") to be created at the moment of such subscription (unless already in existence), which shall be exclusively reserved to the MRP Shares subscribed by the MRP Shareholders (the "MRP Share Premium"). The MRP Share Premium paid into the MRP Share Premium Account shall not be reimbursed to any shareholder other than the MRP Shareholders.

Any share premium (the "Preferred Share Premium") paid by a Preferred Shareholder at the moment of issuance of Preferred Shares by the Company, whether at incorporation or at the moment of a capital increase, shall be, unless decided otherwise by the general meeting of the shareholders, paid into a special share premium account (the "Preferred Share Premium Account") to be created at the moment of such subscription (unless already in existence).

Any other share premium (the "Ordinary Share Premium") paid by an Ordinary Shareholder at the moment of issuance of Ordinary Shares by the Company, whether at incorporation or at the moment of a capital increase, shall be, unless decided otherwise by the general meeting of the shareholders, paid into a special share premium account (the "Ordinary Share Premium Account") to be created at the moment of such subscription (unless already in existence).

The Preferred Share Premium and the Ordinary Share Premium shall be referred to as the "Other Share Premium" and the Preferred Share Premium Account and the Ordinary Share Premium Account shall be referred to as the "Other Share Premium Account".

In the event of transfer of shares by a MRP Shareholder, the MRP Share Premium shall remain attached to the MRP Shares.

5.4. The MRP Shares and the Preferred Shares

5.4.1 All MRP Shares shall be identical in all respects. All the Preferred Shares shall also be identical in all respects.

5.4.2 All the MRP Shares are redeemable shares and for the avoidance of doubt, the Preferred Shares are not created as ab initio redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law.

5.4.2.1 The MRP Shares are redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law. Subscribed and fully paid-up MRP Shares shall be redeemable (in case of plurality of MRP Shareholders, on a pro rata basis of redeemable MRP Shares held by each MRP Shareholder) (a) upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law, and (b) in accordance with these articles mandatorily after seven (7) years as from the date of issuance of the MRP Shares (the "Mandatory Redemption Date" -). The redemption of the MRP Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law, including for the avoidance of doubt the Other Share Premium, or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed MRP Shares may be cancelled by an affirmative vote of the general meeting of Shareholders held in accordance with Article 15 and following.

5.4.2.2 Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value of all the MRP Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves.

5.4.2.3 "Redemption Price": Except as provided otherwise in these Articles the redemption price of the MRP Shares to be paid in cash or in kind will be equal to the nominal value of the MRP Shares plus any accrued but unpaid dividend that has not been previously allocated to the MRP Share Premium Account, plus any outstanding MRP Share Premium in connection with the outstanding MRP Shares, such MRP Share Premium having been credited to the MRP Share Premium Account of the Company to that effect.

5.4.2.4 Redemption Procedure: At least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered MRP Shareholder, at his or her address last shown in the register of Shareholders, notifying such MRP Shareholder of the number of MRP Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRP Shares to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of Shareholders resolving on the redemption of MRP Shares. The redemption price of such MRP Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

5.4.2.5 On the Mandatory Redemption Date and in case of insufficient available funds (the available funds should include for the avoidance of doubt the Other Share Premium) for the redemption of all the MRP Shares, the Company shall issue new shares to a new subscriber. The available funds and the proceeds of such issuance of new shares will be used for the redemption of all the MRP Shares.

5.4.3 Non-voting shares.

5.4.3.1 The MRP Shares and the Preferred Shares do not carry any voting rights.

5.4.3.2 The MRP Shareholder(s) and the Preferred Shareholder(s) are nevertheless entitled to vote in accordance with the Law and in particular in every general meeting called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the MRP Shares and the Preferred Shares;
- the conversion of non-voting preferred shares into Ordinary Shares;
- the reduction of the capital of the Company;

- any change to its corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company before its term;
- the conversion of the Company into a company of another legal form.

5.4.3.3 The MRP Shareholder(s) and the Preferred Shareholder(s) have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends mentioned in Article 20.1.2 (a) and 20.1.2 (b) as respectively Dividend 1 and Dividend 3, have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

5.4.3.4 Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Luxembourg law must be sent or notified to the Shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the MRP Shareholder(s) and to the Preferred Shareholder(s).

5.5. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

5.6 In addition to article 5.4.2, the Company can repurchase its own Shares within the limits set by Law however the Preferred Shares may not be repurchased or otherwise retired until after the 21st year anniversary of the issuance of such shares."

Tenth resolution

The general meeting of Shareholders resolves to provide in the SA Articles the following paragraphs relating to the allocation of profit to the MRP Shareholders, Preferred Shareholders and Ordinary Shareholders:

" **20.1.** The annual net profit determined each business year in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles shall be allocated as follows:

20.1.1 Each business year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.1.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors shall determine the appropriation and distribution of net profits in accordance with the following provisions:

(a) First, each MRP Share entitles to a preferential and cumulative dividend (Dividend 1) at the annual rate of 1 % over the nominal value of the MRP Shares, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.

Thereafter, each MRP Share entitles to a second cumulative dividend (Dividend 2) at the annual rate of 7.8% over the notional capital represented by said MRP Share, notional capital meaning the nominal value of the share capital represented by the MRP Share plus any MRP Share Premium related thereto, which shall accrue daily from the date of issuance and be calculated assuming a year of 365 days. For the avoidance of doubt, Dividend 2 shall not be considered as preferential dividend attached to the non-voting shares in accordance with article 44 (1) of the Law.

Further to a prior delegation to be granted by the Shareholders at the beginning of each financial year, the Board of Directors may, once each quarter and after acknowledgement of the net profit on the basis of interim accounts, allocate the amount equal to Dividend 1 and Dividend 2 on pro rata temporis basis to the MRP Share Premium Account, which shall remain allocated to such account until Dividend 1 and/or Dividend 2 is declared by the Shareholders.

If at the following general meeting of the Shareholders, the Shareholders, subject to the existence of the sufficient profits, declare the Dividend 1 and/or Dividend 2, such amount shall be, for the avoidance of doubt, removed from the MRP Share Premium Account concurrently with its declaration by the Shareholders.

For the avoidance of doubt, if the profits of the Company for the relevant financial year are not sufficient to fully pay Dividend 1 or allocate to the MRP Share Premium Account Dividend 1 any shortfall amount shall be paid or allocated to the MRP Share Premium Account in priority from the profits of the following financial years.

(b) Afterwards, each Preferred Share entitles to a preferential and cumulative dividend (Dividend 3) at the annual rate of 1 % over the nominal value of the Preferred Shares, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.

Thereafter, each Preferred Share entitles to a cumulative second dividend (Dividend 4) at the annual rate of 7.8% over the notional capital represented by said Preferred Share, notional capital meaning the nominal value of the share capital represented by the Preferred Share plus any Preferred Share Premium related thereto, which shall accrue daily from the date of issuance and be calculated assuming a year of 365 days. For the avoidance of doubt, Dividend 4 shall not be considered as preferential dividend attached to the non-voting shares in accordance with article 44 (1) of the Law.

(c) Finally, the general meeting of Shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus remaining after the payment of the preferred Dividend 1, Dividend 2, Dividend 3 and Dividend 4. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend to the Ordinary Shareholders in proportion to the percentage in the Company's share capital held by each of them or transfer it to the reserves or carry it forward.

20.2 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law."

Eleventh resolution

The general meeting of Shareholders resolves to provide in the SA Articles the following subparagraphs relating to the liquidation proceeds of the Company:

" **21.3.** First, after payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRP Shareholder or, in case there is a plurality of MRP Shareholders, each MRP Shareholder, will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage of notional capital held by each of them in the Company, notional capital meaning the nominal share capital of the Company subscribed by him/it plus any prorata outstanding MRP Share Premium.

For the avoidance of doubt and to the extent permitted by the Law, the MRP Shareholders shall be entitled to receive their liquidation proceeds from the outstanding Other Share Premium if no other funds are available for that purpose.

21.4 Afterwards, after the reimbursement of the accrued and unpaid dividends, if any, and the reimbursement of the percentage of notional capital held by each MRP Shareholder, the Preferred Shareholder or, in case there is a plurality of Preferred Shareholders, each Preferred Shareholder, will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage of notional capital held by each of them in the Company, notional capital meaning the nominal share capital of the Company subscribed by him/it plus any prorata outstanding Preferred Share Premium.

21.5 Finally, after payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRP Shares and Preferred Shares and reimbursement of the notional capital of the MRP Shares and the Preferred Shares, or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the Ordinary Shareholders in proportion to the percentage in the Company's share capital held by each of them."

Twelfth resolution

The general meeting of Shareholders resolves to provide in the SA Articles the following subparagraphs in order to reflect the provisions of the Law when non-voting shares are issued:

" **15.11.** Save where they have voting right, no account shall be taken of non-voting MRP Shares and the non-voting Preferred Shares in determining the conditions as to quorum and majority at general meeting of Shareholders."

" **18.1.** Each Ordinary Share is entitled to one vote. Each MRP Share and Preferred Share is entitled to one vote in case articles 5.4.3.2 and 5.4.3.3 apply".

Thirteenth resolution

The general meeting of Shareholders resolves not to amend the financial year of the Company which begins the first day of February and ends on the last day of January of each year.

The general meeting of Shareholders resolves that, as a transitory provision, the first business year of the Company began on the date of incorporation of the Company and shall end on the date of the change of the legal form of the Company, being 7 July 2010 and the second business year of the Company commences on 7 July 2010 and ends on 31 January 2011.

The general meeting of Shareholders also resolves that, as a transitory provision, the first annual general meeting of Shareholders is to be held on the first Friday of December 2010.

As a consequence of the above, article 16 and 19.1 of the SA Articles shall read as follows.

" **19.1.** The business year of the Company begins the first day of February and ends on the last day of January of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 7 July 2010 and the second business year which commences on 7 July 2010 and ends on 31 January 2011."

16. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Monday in June at 4 p.m. except for the first time it is to be held on the first Friday of December 2010.

Fourteenth resolution

The general meeting of Shareholders decides to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to adapt them to the new form of the Company and to reflect the above resolutions. The new SA Articles shall now read as follows:

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "Law")) and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "Staples Canada Luxco S.A."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Director or the Board of Directors (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Director or the Board of Directors (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Director or the Board of Directors (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by the Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Director or the Board of Directors (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital.

5. Capital.

5.1 The subscribed capital is fixed at three hundred and forty-six thousand nine hundred and fifteen Canadian Dollars (CAD 346,915.-), represented by (i) three hundred and twenty-one thousand two hundred and fifteen (321,215) ordinary shares (herein defined as the "Ordinary Shares"), (ii) twenty-five thousand seven hundred (25,700) mandatory redeemable preferred non-voting shares (herein defined as the "MRP Shares") with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each. The holders of the Ordinary Shares are together referred to as the "Ordinary Shareholders". The holders of the MRP Shares are together referred to as the "MRP Shareholders".

The Preferred Shares together, with the Ordinary Shares and the MRP Shares shall be referred to as the "Shares".

The holders of the Preferred Shares are together referred to as the "Preferred Shareholders". The Ordinary Shareholders, the MRP Shareholders and the Preferred Shareholders are together hereinafter referred to as the "Shareholders".

5.2 The un-issued but authorized share capital of the Company is set at one million seventy-one thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 1,071,500) divided into (i) one million (1,000,000) Ordinary Shares (ii) twenty-five thousand seven hundred (25,700) MRP Shares and (iii) forty-five thousand eight hundred (45,800) preferred non-voting shares (hereinafter defined as the "Preferred Shares"), with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

The un-issued but authorized share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

Within the limits of the authorized share capital set out in the present article, the Board of Directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital, with or without share premium, within the limits of the authorized capital in one or more or several successive tranches, by the issuing of new MRP Shares or Preferred Shares, against payment in cash or in kind;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares. Nevertheless, shares shall not be issued at a price below their nominal value. If the consideration payable to the Company for newly issued shares exceeds the nominal value of those shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the shares in the books of the Company.

The Board of Directors is specially authorized to issue such new shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new shares

The authorization will expire on 7 July 2015 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions.

The Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend article 5.1 and 5.2 of the present Articles in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to the present article. The Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. Furthermore, the Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares or to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to the present article.

5.3 Any share premium paid by a MRP Shareholder at the moment of issuance of MRP Shares by the Company, whether at incorporation or at the moment of a capital increase, shall be, unless decided otherwise by the general meeting of the shareholders, paid into a special share premium account (the "MRP Share Premium Account") to be created at the moment of such subscription (unless already in existence), which shall be exclusively reserved to the MRP Shares subscribed by the MRP Shareholders (the "MRP Share Premium"). The MRP Share Premium paid into the MRP Share Premium Account shall not be reimbursed to any shareholder other than the MRP Shareholders.

Any share premium (the "Preferred Share Premium") paid by a Preferred Shareholder at the moment of issuance of Preferred Shares by the Company, whether at incorporation or at the moment of a capital increase, shall be, unless decided otherwise by the general meeting of the shareholders, paid into a special share premium account (the "Preferred Share Premium Account") to be created at the moment of such subscription (unless already in existence).

Any other share premium (the "Ordinary Share Premium") paid by an Ordinary Shareholder at the moment of issuance of Ordinary Shares by the Company, whether at incorporation or at the moment of a capital increase, shall be, unless decided otherwise by the general meeting of the shareholders, paid into a special share premium account (the "Ordinary Share Premium Account") to be created at the moment of such subscription (unless already in existence).

The Preferred Share Premium and the Ordinary Share Premium shall be referred to as the "Other Share Premium" and the Preferred Share Premium Account and the Ordinary Share Premium Account shall be referred to as the "Other Share Premium Account".

In the event of transfer of shares by a MRP Shareholder, the MRP Share Premium shall remain attached to the MRP Shares.

5.4 The MRP Shares and the Preferred Shares

5.4.1 All MRP Shares shall be identical in all respects. All the Preferred Shares shall also be identical in all respects.

5.4.2 All the MRP Shares are redeemable shares and for the avoidance of doubt, the Preferred Shares are not created as ab initio redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law.

5.4.2.1 The MRP Shares are redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law. Subscribed and fully paid-up MRP Shares shall be redeemable (in case of plurality of MRP Shareholders, on a pro rata basis of redeemable MRP Shares held by each MRP Shareholder) (a) upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law, and (b) in accordance with these articles mandatorily after seven (7) years as from the date of issuance of the MRP Shares (the "Mandatory Redemption Date" -). The redemption of the MRP Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law, including for the avoidance of doubt the Other Share Premium, or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed MRP Shares may be cancelled by an affirmative vote of the general meeting of Shareholders held in accordance with Article 15 and following.

5.4.2.2 Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value of all the MRP Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves.

5.4.2.3 "Redemption Price": Except as provided otherwise in these Articles the redemption price of the MRP Shares to be paid in cash or in kind will be equal to the nominal value of the MRP Shares plus any accrued but unpaid dividend that has not been previously allocated to the MRP Share Premium Account, plus any outstanding MRP Share Premium in connection with the outstanding MRP Shares, such MRP Share Premium having been credited to the MRP Share Premium Account of the Company to that effect.

5.4.2.4 Redemption Procedure: At least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered MRP Shareholder, at his or her address last shown in the register of Shareholders, notifying such MRP Shareholder of the number of MRP Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRP Shares to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of Shareholders resolving on the redemption of MRP Shares. The redemption price of such MRP Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

5.4.2.5 On the Mandatory Redemption Date and in case of insufficient available funds (the available funds should include for the avoidance of doubt the Other Share Premium) for the redemption of all the MRP Shares, the Company shall issue new shares to a new subscriber. The available funds and the proceeds of such issuance of new shares will be used for the redemption of all the MRP Shares.

5.4.3 Non-voting shares.

5.4.3.1 The MRP Shares and the Preferred Shares do not carry any voting rights.

5.4.3.2 The MRP Shareholder(s) and the Preferred Shareholder(s) are nevertheless entitled to vote in accordance with the Law and in particular in every general meeting called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the MRP Shares and the Preferred Shares;
- the conversion of non-voting preferred shares into Ordinary Shares;
- the reduction of the capital of the Company;
- any change to its corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company before its term;
- the conversion of the Company into a company of another legal form.

5.4.3.3 The MRP Shareholder(s) and the Preferred Shareholder(s) have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends mentioned in Article 20.1.2(a) and 20.1.2(b) as respectively Dividend 1 and Dividend 3, have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

5.4.3.4 Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Luxembourg law must be sent or notified to the Shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the MRP Shareholder(s) and to the Preferred Shareholder(s).

5.5 A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

5.6 In addition to article 5.4.2, the Company can repurchase its own Shares within the limits set by Law however the Preferred Shares may not be repurchased or otherwise retired until after the 21st year anniversary of the issuance of such shares

6. Form of the shares. The Shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own Shares within the limits set by the Law and in accordance with article 5.4.2 and 5.6 above.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors.

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

9.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

11.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders.

15. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

15.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

15.6 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.7 Unless otherwise provided by the Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.8 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

15.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

15.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

15.11 Save where they have voting right, no account shall be taken of non-voting MRP Shares and the non-voting Preferred Shares in determining the conditions as to quorum and majority at general meeting of Shareholders.

16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Monday in June at 4 p.m. except for the first time it is to be held on the first Friday of December 2010.

17. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

18. Votes.

18.1 Each Ordinary Share is entitled to one vote. Each MRP Share and Preferred Share is entitled to one vote in case articles 5.4.3.2 and 5.4.3.3 apply.

18.2 A shareholder may be represented at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits.

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins the first day of February and ends on the last day of January of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 7 July 2010 and the second business year which commences on 7 July 2010 and ends on 31 January 2011.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 The annual net profit determined each business year in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles shall be allocated as follows:

20.1.1 Each business year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.1.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors shall determine the appropriation and distribution of net profits in accordance with the following provisions:

(a) First, each MRP Share entitles to a preferential and cumulative dividend (Dividend 1) at the annual rate of 1 % over the nominal value of the MRP Shares, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.

Thereafter, each MRP Share entitles to a second cumulative dividend (Dividend 2) at the annual rate of 7.8% over the notional capital represented by said MRP Share, notional capital meaning the nominal value of the share capital represented by the MRP Share plus any MRP Share Premium related thereto, which shall accrue daily from the date of issuance and be calculated assuming a year of 365 days. For the avoidance of doubt, Dividend 2 shall not be considered as preferential dividend attached to the non-voting shares in accordance with article 44 (1) of the Law.

Further to a prior delegation to be granted by the Shareholders at the beginning of each financial year, the Board of Directors may, once each quarter and after acknowledgement of the net profit on the basis of interim accounts, allocate the amount equal to Dividend 1 and Dividend 2 on pro rata temporis basis to the MRP Share Premium Account, which shall remain allocated to such account until Dividend 1 and/or Dividend 2 is declared by the Shareholders.

If at the following general meeting of the Shareholders, the Shareholders, subject to the existence of the sufficient profits, declare the Dividend 1 and/or Dividend 2, such amount shall be, for the avoidance of doubt, removed from the MRP Share Premium Account concurrently with its declaration by the Shareholders.

For the avoidance of doubt, if the profits of the Company for the relevant financial year are not sufficient to fully pay Dividend 1 or allocate to the MRP Share Premium Account Dividend 1 any shortfall amount shall be paid or allocated to the MRP Share Premium Account in priority from the profits of the following financial years.

(b) Afterwards, each Preferred Share entitles to a preferential and cumulative dividend (Dividend 3) at the annual rate of 1 % over the nominal value of the Preferred Shares, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.

Thereafter, each Preferred Share entitles to a cumulative second dividend (Dividend 4) at the annual rate of 7.8 % over the notional capital represented by said Preferred Share, notional capital meaning the nominal value of the share capital represented by the Preferred Share plus any Preferred Share Premium related thereto, which shall accrue daily from the date of issuance and be calculated assuming a year of 365 day. For the avoidance of doubt, Dividend 4 shall not be considered as preferential dividend attached to the non-voting shares in accordance with article 44 (1) of the Law.

(c) Finally, the general meeting of Shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus remaining after the payment of the preferred Dividend 1, Dividend 2, Dividend 3 and Dividend 4. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend to the Ordinary Shareholders in proportion to the percentage in the Company's share capital held by each of them or transfer it to the reserves or carry it forward.

20.2 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

21.3 First, after payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRP Shareholder or, in case there is a plurality of MRP Shareholders, each MRP Shareholder, will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage of notional capital held by each of them in the Company, notional capital meaning the nominal share capital of the Company subscribed by him/it plus any prorata outstanding MRP Share Premium.

For the avoidance of doubt and to the extent permitted by the Law, the MRP Shareholders shall be entitled to receive their liquidation proceeds from the outstanding Other Share Premium if no other funds are available for that purpose.

21.4 Afterwards, after the reimbursement of the accrued and unpaid dividends, if any, and the reimbursement of the percentage of notional capital held by each MRP Shareholder, the Preferred Shareholder or, in case there is a plurality of Preferred Shareholders, each Preferred Shareholder, will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage of notional capital held by each of them in the Company, notional capital meaning the nominal share capital of the Company subscribed by him/it plus any prorata outstanding Preferred Share Premium.

21.5 Finally, after payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRP Shares and Preferred Shares and reimbursement of the notional capital of the MRP Shares and the Preferred Shares, or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the Ordinary Shareholders in proportion to the percentage in the Company's share capital held by each of them.

Chapter VII. - Applicable law.

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le sept juillet,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Staples Canada Luxco S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions, ayant son siège social au 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.862 et constituée par un acte notarié en vertu du droit luxembourgeois le 25 février 2010 par le notaire instrumentant. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 843 en date du 23 avril 2010 et n'ont pas encore été publiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée élit en tant que président Rachel Uhl, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président élit en tant que secrétaire et l'assemblée élit en tant que scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président requiert le notaire d'acter comme suit:

1. Les associés présents ou représentés à l'assemblée (les "Actionnaires") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les Actionnaires ou leurs mandataires, à l'étude du notaire où se tient la réunion. Ladite liste de présence ainsi que les formulaires de procuration, signées ne varietur devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

2. Il ressort de la liste de présence que les quinze mille (15.000) Actions de Commandité et les seize mille (16.000) Actions de Commanditaire sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire. Les Actionnaires ont déclaré avoir été préalablement correctement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1) décision de modifier la forme juridique de la Société, afin de la transformer d'une société en commandite par actions en une société anonyme, de reconnaître et approuver la rapport établi par Ernst & Young S.A., et de reconnaître la souscription d'actions par suite du changement de forme juridique de la Société.

2) décision de changer le nom de la Société en "Staples Canada Luxco S.A."

3) décision de reconnaître et accepter la démission, avec effet immédiat, du Gérant Commandité, étant Staples Canada Inc, et des membres du conseil de surveillance, étant John Mahoney, Christine Komola et Nick Hotchkin.

4) décision de nommer (i) John Mahoney, Christine Komola et Lisa Scopa comme administrateurs de la Société, avec effet immédiat, pour une durée de six (6) années, et (ii) Ernst & Young S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat, pour une durée de six (6) années.

5) décision de changer la monnaie dans laquelle le capital social de la Société est exprimé de l'Euro ("EUR") au Dollar Canadien ("CAD") avec effet immédiat conformément au taux de change (EUR/CAD) à la date du 6 juillet 2010 (soit EUR 1,- étant équivalent à CAD 1,3295-). Par suite, le capital social de la Société se montera à quarante et un mille deux cent quinze Dollars Canadiens (CAD 41.215,-) et également de changer la valeur nominale des actions existantes d'un Euro (EUR 1,-) à un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, avec effet immédiat, par l'augmentation du nombre d'actions de trente-et-un mille (31.000) à quarante et un mille deux cent quinze (41.215). Par conséquent, le capital social de la Société est divisé en quarante et un mille deux cent quinze (41.215) actions d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune (dix-neuf mille neuf cent quarante-trois (19.943) étant détenues par Staples Canada, Inc; dix mille six cent trente-six (10.636) étant détenues par 3094494 Nova Scotia Company; par dix mille six cent trente-six (10.636) étant détenues par Staples International BV).

6) décision de créer trois classes d'actions, qui sont nommées les actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), les actions de préférence obligatoires (les "Actions MRP") et les actions de préférence (les "Actions de Préférence") ayant

une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune et de renommer les quarante et un mille deux cent quinze (41.215) actions de la Société en quarante et un mille deux cent quinze (41.215) Actions Ordinaires.

7) décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent cinq mille sept cents Dollars Canadiens (CAD 305.700,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante et un mille deux cent quinze Dollars Canadiens (CAD 41.215,-) à trois cent quarante-six mille neuf cent quinze Dollars Canadiens (CAD 346.915,-) par l'émission de (i) deux cent quatre-vingt mille (280.000) Actions Ordinaires d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, ayant les droits et obligations décrits dans les statuts tel que refondus par la présente assemblée générale des Actionnaires (les "Statuts SA") et (ii) vingt-cinq mille sept cents (25.700) Actions MRP d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, de telles actions étant des actions sans droit de vote ayant les droits et obligations décrits dans les Statuts SA.

Souscription et Paiement

Staples Canada, Inc. a l'intention de souscrire à vingt-cinq mille sept cents (25.700) Actions MRP. De telles Actions MRP sont intégralement payées par voie de contribution en numéraire pour un montant total de deux cent trente-deux millions sept cent treize mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 232.713.500,-) à allouer comme suit: (a) vingt-cinq mille sept cents Dollars Canadiens (CAD 25.700,-) à allouer au capital social de la Société et (b) deux cent trente-deux millions six cent quatre-vingt-sept mille huit cents Dollars Canadiens (CAD 232.687.800,-) à allouer au Compte de Prime d'Emission des Actions MRP (ainsi que défini au 5.3 ci-dessous).

- Staples Canada, Inc. a l'intention de souscrire à deux cent quatre-vingt mille (280.000) Actions MRP. De telles Actions MRP sont intégralement payées par voie de contribution en numéraire pour un montant total de vingt-cinq millions trois cent cinquante-quatre mille Dollars Canadiens (CAD 25.354.000,-) à allouer comme suit: (a) deux cent quatre-vingt mille Dollars Canadiens (CAD 280.000,-) à allouer au capital social de la Société et (b) de vingt-cinq millions soixante-quatorze mille Dollars Canadiens (CAD 25.074.000,-) à allouer au Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires (ainsi que défini au 5.3 ci-dessous).

Par conséquent, le montant de deux cent cinquante-huit millions soixante-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 258.067.500,-) devant être à la disposition de la Société.

8) décision de modifier l'article 5.1 des Statuts concernant le capital sociale de la Société.

9) décision d'introduire un capital social autorisé de la Société d'un montant maximal d'un million quarante-cinq mille huit cents Dollars Canadiens (CAD 1.045.800,-) et d'insérer dans les Statuts SA un nouveau alinéa 5.2.

10) décision d'insérer dans les Statuts SA de nouveaux alinéas 5.3-5.6, concernant le compte de prime d'émission et afin d'établir les droits et obligations attachés aux Actions MRP et aux Actions de Préférence.

11) décision d'insérer dans les Statuts SA de nouveaux alinéas 20.1-20.2 liés à l'allocation de bénéfice aux Actionnaires MRP, Actionnaires de Préférence et Actionnaires Ordinaires.

12) décision d'insérer dans les Statuts SA de nouveaux alinéas 21.3-21.5 liés aux recettes de liquidation de la Société.

13) décision d'insérer dans les Statuts SA de nouveaux alinéas 15.11 et 18.1 afin de refléter les dispositions de la loi sur les sociétés commerciales quand des actions sans droit de vote sont émises.

14) décision de modifier les articles 16 et 19.1 des Statuts concernant la première et deuxième année sociale de la Société et la date de la première assemblée générales des Actionnaires.

15) décision de refondre intégralement les statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société.

16) divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des Actionnaires:

Première résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide de changer la forme juridique de la Société, de manière à la transformer d'une société en commandite par actions (S.C.A.) en une société anonyme (S.A.).

Les Actionnaires reconnaissent et approuvent le rapport établi par Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L5365 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des articles 31-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base du travail entrepris et décrit ci-dessus, aucun élément n'est apparu qui pourrait faire penser que la valeur de l'Apport à la date du 6 juillet 2010 ne correspond pas au moins à la valeur de la détention des actionnaires dans la Société à la présente date."

Ce rapport restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les Actionnaires reconnaissent que, suite au changement de forme juridique de la Société, le capital social sera souscrit comme suit:

- Les quinze mille (15.000) actions de commandité d'une valeur d'un Euro (1 EUR) chacune détenues par Staples Canada, Inc seront désignées comme quinze mille (15.000) actions d'une valeur d'1 EUR chacune.

- Les huit mille (8.000) actions de commanditaire d'une valeur d'un Euro (1 EUR) chacune détenues par 3094494 Nova Scotia Company seront désignées comme huit mille (8.000) actions d'une valeur d'1 EUR chacune.

- Les huit mille (8.000) actions de commanditaire d'une valeur d'un Euro (1 EUR) chacune détenues par Staples International BV seront désignées comme huit mille (8.000) actions d'une valeur d'un Euro (1 EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide, par suite du changement de forme juridique de la Société, de changer le nom de la Société en "Staples Canada Luxco S.A."

Troisième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, du Gérant Commandité, étant Staples Canada, Inc et des membres du conseil de surveillance, étant John Mahoney, Christine Komola et Nick Hotchkin.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide de nommer

(i) en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat, pour une durée de six (6) ans:

- John Mahoney - Vice Président et Chef Exécutif Financier, né le 15 mai 1951 à Brighton, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant sa résidence professionnelle au 500 Staples Drive, Framingham, MA 0170, Etats-Unis d'Amérique;

- Christine Komola - Vice-Président Senior et Corporate Controller, née le 3 juin 1967 à New Rochelle, New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant sa résidence professionnelle au au 500 Staples Drive, Framingham, MA 01702 Etats-Unis d'Amérique; et

- Lisa Scopa - Executive, née le 17 juin 1970 à Boston, MA, Etats-Unis d'Amérique, ayant sa résidence professionnelle au 500 Staples Drive, Framingham, MA 01702 Etats-Unis d'Amérique;

(ii) en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat, pour une durée de six (6) ans:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L-5365 Grand-Duché de Luxembourg;

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la monnaie dans laquelle le capital social de la Société est exprimé de l'Euro ("EUR") au Dollar Canadien ("CAD") avec effet immédiat conformément au taux de change (EUR/CAD) à la date du 6 juillet 2010 (soit EUR 1,- étant équivalent à CAD 1,3295). Par suite, le capital social de la Société se montera à quarante et un mille deux cent quinze Dollars Canadiens (CAD 41.215,-).

Par suite, l'assemblée générale des Actionnaires décide également de changer la valeur nominale des actions existantes d'un Euro (EUR 1,-) à un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, avec effet immédiat, par l'augmentation du nombre d'actions de trente et un mille (31.000) à quarante et un mille deux cent quinze (41.215). Par conséquent, le capital social de la Société est divisé en quarante et un mille deux cent quinze (41.215) actions d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

Les quarante et un mille deux cent quinze (41.215) actions sont détenues par les Actionnaires comme suit:

- Staples Canada, Inc, qui détenait auparavant quinze mille (15.000) actions d'un euro (EUR 1,-) détiendra dorénavant dix-neuf mille neuf cent quarante-trois (19.943) actions d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

- 3094494 Nova Scotia Company, qui détenait auparavant huit mille (8.000) actions d'un Euro (EUR 1,-) détiendra dorénavant dix mille six cent trente-six (10.636) actions d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

- Staples International BV, qui détenait auparavant huit mille (8.000) actions d'un Euro (EUR 1,-) détiendra dorénavant dix mille six cent trente-six (10.636) actions d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide de créer trois catégories d'actions, qui seront désignées comme les actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), les actions de préférence obligatoirement rachetables sans droit de vote (les "Actions MRP") et les actions de préférence sans droit de vote (les "Actions de Préférence") ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

L'assemblée générale des Actionnaires décide également de convertir les quarante et un mille deux cent quinze (41.215) actions de la Société en quarante et un mille deux cent quinze (41.215) Actions Ordinaires.

Septième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent cinq mille sept cents Dollars Canadiens (CAD 305.700,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante et un mille deux cent quinze Dollars Canadiens (CAD 41.215,-) à trois cent quarante-six mille neuf cent quinze Dollars Canadiens (CAD 346.915,-) par l'émission de (i) deux cent quatre-vingt mille (280.000) Actions Ordinaires d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, ayant les droits et obligations décrits dans les statuts tel que refondus par la présente assemblée générale des Actionnaires (les "Statuts SA") et (ii) vingt-cinq mille sept cents (25.700) Actions MRP d'un Dollar Canadien

(CAD 1,-) chacune, de telles actions étant des actions sans droit de vote ayant les droits et obligations décrits dans les Statuts SA.

Souscription et Paiement

- Staples Canada, Inc., représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privé, déclare souscrire à vingt-cinq mille sept cents (25.700) Actions MRP. De telles Actions MRP sont intégralement payées par voie de contribution en numéraire pour un montant total de deux cent trente-deux millions sept cent treize mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 232.713.500,-) alloué comme suit: (a) vingt-cinq mille sept cents Dollars Canadiens (CAD 25.700,-) est alloué au capital social de la Société et (b) deux cent trente-deux millions six cent quatre-vingt-sept mille huit cents Dollars Canadiens (CAD 232.687.800,-) sont alloués au Compte de Prime d'Emission des Actions MRP (ainsi que défini au 5.3 ci-dessous).

- Staples Canada, Inc, représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privé, déclare souscrire à deux cent quatre-vingt mille (280.000) Actions MRP. De telles Actions MRP sont intégralement payées par voie de contribution en numéraire pour un montant total de vingt-cinq millions trois cent cinquante-quatre mille Dollars Canadiens (CAD 25.354.000,-) alloué comme suit: (a) deux cent quatre-vingt mille Dollars Canadiens (CAD 280.000,-) sont alloués au capital social de la Société et (b) de vingt-cinq millions soixante-quatorze mille Dollars Canadiens (CAD 25.074.000,-) sont alloués au Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires (ainsi que défini au 5.3 ci-dessous).

Par conséquent, le montant de deux cent cinquante-huit millions soixante-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 258.067.500,-) est à présent à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Par suite, l'article 5.1 des Statuts de SA devront être lus comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cent quarante-six mille neuf cent quinze Dollars Canadiens (CAD 346.915,-), représenté par (i) trois cent vingt et un mille deux cent quinze (321.215) actions ordinaires (ci-après les "Actions Ordinaires"), (ii) vingt-cinq mille sept cents (25.700) actions de préférence obligatoirement rachetables sans droit de voite (ci-après les "Actions Actions MRP, ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune. Les détenteurs des Actions Ordinaires seront ensemble désignés les "Actionnaires Ordinaires". Les détenteurs des Actions MRP seront ensemble désignés les "Actionnaires MRP".

Les Actions de Préférence, ensemble avec les Actions Ordinaires et les Actions MRP seront ensemble désignées les "Actions".

Les détenteurs des Actions de Préférence sont ensemble désignés les "Actionnaires de Préférence". Les Actionnaires Ordinaires, les Actionnaires MRP et les Actionnaires de Préférence sont ensemble désignés les "Actionnaires"."

Huitième résolution

Les Actionnaires écoutent à présent le rapport spécial du Conseil d'Administration de la Société auquel il est fait référence dans l'Article 32-3 (5) de la Loi, pour renoncer et, dans la mesure appropriée, annuler leur droit préférentiel de souscription liée au capital autorisé ci-dessous mentionné de la Société et accepter un tel rapport.

L'assemblée générale des Actionnaires décide d'introduire un capital autorisé dans la Société pour un montant maximal d'un million quarante-cinq mille huit cents Dollars Canadiens (CAD 1.045.800,-). L'article 5.2 sera dorénavant lu comme suit:

" **5.2.** Le capital autorisé mais non libéré de la Société est fixé à un million soixante et onze mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 1.071.500,-) divisé en (i) un million (1.000.000) Actions Ordinaires (ii) vingt-cinq mille sept cents (25.700) Actions MRP et (iii) quarante-cinq mille huit cents (45.800) actions de préférence sans droit de vote (ci-après désignées comme les "Actions de Préférence"), ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

Le capital autorisé mais non libéré de la Société peut être augmenté ou réduit par des résolutions des actionnaires adoptées dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Sous couvert des limites du capital autorisé décrites dans les présents statuts, le Conseil d'Administration a le droit et est autorisé à:

- réaliser toute augmentation de capital, avec ou sans prime d'émission, dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles Actions MRP ou Actions de Préférence, en échange d'une contribution en numéraire ou en nature;

- déterminer la place et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription de et le paiement de ces nouvelles actions. Toutefois, les actions ne pourront être mises à un prix inférieur à leur valeur nominale. Si la contrepartie payable à la Société pour les actions nouvellement émises excède la valeur nominale de ces actions, l'excédent devra être traité comme une prime d'émission eu égard à ces actions dans les livres de la Société.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre de telles nouvelles actions sans réserver aux Actionnaires existants les droits préférentiels de souscription et d'achat des nouvelles actions.

L'autorisation expirera le 7 juillet 2015 et peut être renouvelé conformément aux dispositions légales applicables.

Le Conseil d'Administration est autorisé à faire le nécessaire pour modifier les articles 5.1 et 5.2 des présents Statuts afin d'enregistrer la modification du capital social suite à toute augmentation de capital conformément au présent article. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre ou d'autoriser des actions requises pour l'exécution et la publication de telles modifications conformément à la Loi. En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions ou de faire tous actes nécessaires pour modifier l'article 5 des présents Statuts afin de faire enregistrer le changement de capital social suite à toute augmentation de capital en vertu du présent article."

Neuvième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide d'insérer dans les Statuts de SA les sous-paragraphes suivants qui portent sur le compte de prime d'émission des actions et afin d'établir les droits et obligations attachés aux Actions MRP et aux Actions de référence.

" **5.3.** Toute prime d'émission payée par un Actionnaire MRP au moment de l'émission d'Actions MRP par la Société, que ce soit à la constitution ou au moment d'une augmentation de capital, devra, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires, être payée sur un compte de prime d'émission spécial (le "Compte de Prime d'Emission des Actions MRP") qui devra être créé au moment de telles souscriptions (à moins qu'il n'existe déjà), qui devra être exclusivement réservé aux Actions MRP souscrites par les Actionnaires MRP (la "Prime d'Emission des Actions MRP"). Les Primes d'Emission des Actions MRP payées dans le Compte d'Emission des Actions MRP ne pourront être remboursées qu'aux Actionnaires MRP.

Toute prime d'émission (la "Prime d'Emission d'Actions de Préférence") payée par un Actionnaire de Préférence au moment de l'émission d'Actions de Préférence par la Société, que ce soit à la constitution ou au moment de l'augmentation de capital, devra, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires, être payée sur un compte de prime d'émission spécial (le "Compte de Prime d'Emission des Actions de Préférence") qui sera créé au moment d'une telle émission (à moins qu'il n'existe déjà).

Toute autre prime d'émission (le "Compte de prime d'Emission des Actions Ordinaires") payée par un Actionnaire Ordinaire au moment de l'émission d'Actions Ordinaires par la Société, que ce soit à la constitution ou au moment d'une augmentation de capital, devra, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires, être payée sur un compte de prime d'émission spécial (le "Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires") qui devra être créé au moment d'une telle souscription (à moins qu'il n'existe déjà).

La Prime d'Emission des Actions de Préférence et la Prime d'Emission des Actions Ordinaires seront désignées par les "Autres Primes d'Emission" et le Compte de Prime d'Emission des Actions de Préférence et le Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires seront désignés par les "Autres Comptes de Prime d'Emission".

Dans le cas d'une cession d'actions par un Actionnaire MRP, le Compte de Prime d'Emission des Actions MRP restera attaché aux Actions MRP.

5.4. Les Actions MRP et les Actions de Préférence

5.4.1. Toutes les Actions MRP seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Préférence devront également être identiques à tous les égards.

5.4.2. Toutes les Actions MRP sont rachetables et pour éviter tout doute, les Actions de Préférence ne sont pas créées comme des actions rachetables ab initio conformément à l'article 49-8 de la Loi.

5.4.2.1 Les Actions MRP sont rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi. Les Actions MRP souscrites et entièrement libérées seront rachetables (en cas de pluralité d'Actions MRP, sur une base au prorata des Actions MRP rachetables détenues par chaque Actionnaire MRP) (a) à la demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 498 de la Loi, et (b) obligatoirement, conformément aux présents Statuts après sept (7) années à compter de la date d'émission des Actions MRP (la "Date Obligatoire de Rachat"). Le rachat des Actions MRP peut être effectué uniquement en utilisant des sommes disponibles pour distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi, y compris pour éviter tout doute l'Autre Compte de Prime d'Emission, ou les recettes d'une nouvelle émission réalisée pour les besoins d'un tel rachat. Les Actions MRP rachetées peuvent être annulées par un vote positif de l'assemblée générale des Actionnaires tenue conformément à l'Article 14 et suivants.

5.4.2.2. Réserve Spéciale: Un montant égal à la valeur nominale, ou, en l'absence de valeur nominale, à la valeur comptable de toutes les Actions MRP doit être versé sur un compte de réserve lequel ne peut pas être distribué aux actionnaires sauf en cas de réduction du capital émis; la réserve peut uniquement être utilisée pour augmenter le capital émis par une incorporation des réserves.

5.4.2.3. "Prix de Rachat": Sauf disposition contraire des présents Statuts, le prix de rachat des Actions MRP devant être payé en numéraire ou en nature sera égal à la valeur nominale des Actions MRP plus tout dividende échu mais non encore mis en paiement qui se rapporte au Compte de prime d'Emission des Actions MRP plus toute Prime d'Emission d'Actions MRP à restance liée aux Actions MRP restantes une telle Prime d'Emission d'Actions MRP ayant été créditée sur le Compte de Prime d'Emission des Actions MRP de la Société à cet effet.

5.4.2.4 Procédure de Rachat: Une notification écrite sera envoyée à chaque Actionnaire MRP nominatif par lettre recommandée au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, à sa dernière adresse indiquée dans le registre des

Actionnaires, laquelle notifiera à cet Actionnaire MRP le nombre d'Actions MRP à être rachetées et indiquera la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires afin de remettre les Actions MRP à la Société pour leur rachat et la date anticipée de l'assemblée générale des Actionnaires décidant le rachat des Actions MRP. Le prix de rachat de ces Actions MRP sera payable à l'ordre du détenteur dont le nom figure sur le registre des actionnaires comme étant leur propriétaire sur le compte en banque tel que fourni à la Société par cet actionnaire avant la date de rachat.

5.4.2.5. A la Date de Rachat Obligatoire et en cas d'insuffisance des fonds disponibles (les fonds disponibles devront inclure pour éviter tout doute l'Autre prime d'Emission) pour le rachat de toutes les Actions MRP, la Société devra émettre de nouvelles actions à un nouveau souscripteur. Les fonds disponibles et les recettes d'une telle émission de nouvelles actions seront utilisés pour le rachat de toutes les Actions MRP.

5.4.3. Actions sans droit de vote

5.4.3.1. Les actions MRP et les Actions de Préférence ne donnent droit à aucun vote.

5.4.3.2. Le(s) Actionnaire(s) et le(s) Actionnaire(s) de Préférence ont néanmoins le droit de voter conformément à la Loi et en particulier à chaque assemblée générale convoquée pour se prononcer sur les domaines suivants:

- l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés,
- la fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux Actions MRP et aux Actions de Préférence,
- la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en Actions Ordinaires,
- la réduction du capital de la Société,
- toute modification de l'objet social de la Société,
- l'émission d'obligations convertibles,
- la dissolution de la Société,
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

5.4.3.3. Le(s) Actionnaire(s) MRP et le(s) Actionnaire(s) de Préférence ont le même droit de vote que les détenteurs d'Actions Ordinaire dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, le dividende privilégié et récupérable mentionné à l'Article 20.1.2 (a) et 20.1.2 (b) comme étant respectivement le Dividende 1 et les Dividende 3, n'ont pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et cela jusqu'au moment où tous les dividendes cumulés auront été intégralement récupérés.

5.4.3.4. Toutes convocations, rapports ou documents qui, en raison de la loi luxembourgeoise doivent être envoyés ou notifiés aux actionnaires de la Société devront de la même manière être envoyés ou notifiés à/aux Actionnaire(s) MRP et Actionnaire(s) de Préférence.

5.5. Un registre des actionnaires de la Société devra être tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour inspection par tout actionnaire. Un tel registre devra indiquer le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants payés pour chaque action et les cessions d'actions et les dates de telles cessions. La détention d'actions sera établie par l'entrée dans le registre.

5.6. En supplément de l'article 5.4.2, la Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi mais les Actions de Préférence ne pourront pas être rachetées ou autrement retirées jusqu'au 21^{ème} anniversaire d'émission de telles actions."

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires décide d'insérer dans les Statuts SA les paragraphes suivants portant sur l'allocation de bénéfice aux Actionnaires MRP, Actionnaires de Préférence et aux Actionnaires Ordinaires:

" **20.1.** Le bénéfice net de la Société, déterminé chaque année en conformité avec les clauses juridiques applicables et les principes de comptabilités, sera réparti comme suit:

20.1.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.1.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide, sur recommandation du Conseil d'Administration, de la répartition et de la distribution des bénéfices nets conformément aux dispositions suivantes:

(a) Premièrement, chaque Action MRP donne le droit de recevoir un dividende privilégié et récupérable ("Dividende 1") au taux annuel de 1% calculé sur la valeur nominale des Actions MRP et qui court de manière journalière et qui est calculé sur la base d'une année de 365 jours.

Ensuite, chaque Action MRP donne le droit de recevoir un deuxième dividende privilégié et récupérable ("Dividende 2") au taux annuel de 7,8% calculé sur la valeur comptable du capital social signifiant la valeur nominale du capital social représenté par les Actions MRP plus toute Prime d'Action MRP y attachée, qui court de manière journalière à partir de la date d'émission et qui est calculé sur la base d'une année de 365 jours. Pour éviter tout doute, le Dividende 2 ne devra pas être considéré comme étant un dividende privilégié attaché aux actions sans droit de vote conformément à l'article 44(1) de la Loi.

Suite à une délégation préalable devant être donnée par les Actionnaires au début de chaque année fiscale, le Conseil d'Administration pourra, une fois tous les trimestres et après reconnaissance des bénéfices nets sur bases de comptes intérimaires, allouer le montant égal au Dividende 1 et au Dividende 2 au pro rata du Compte de Prime d'Emission des Actions MRP, qui devra être alloué à un tel compte jusqu'à ce que le Dividende 1 et/ou le Dividende 2 ne soit déclaré par les Actionnaires.

Si lors de l'assemblée générale suivante des Actionnaires, les Actionnaires, sous réserve de l'existence de bénéfices suffisants, déclarent le Dividende 1 et/ou le Dividende 2, de tels montants devront, pour éviter tout doute, être enlevés du Compte de Prime d'Emission des Actions MRP simultanément à leur déclaration par les Actionnaires.

Afin d'éviter toute incertitude, si les bénéfices de la Société pour l'exercice correspondant ne sont pas suffisants pour payer entièrement le Dividende 1 ou pour affecter le Dividende 1 au Compte de Prime d'Emission des Actions MRP, tout moins-perçu sera payé ou affecté au Compte de Prime d'Emission des Actions MRP en priorité à partir des bénéfices des années suivantes.

(b) Ensuite, chaque Action de Préférence donne le droit de recevoir un dividende privilégié et récupérable ("Dividende 3") au taux annuel de 1% calculé sur la valeur nominale des Actions de Préférence et qui court de manière journalière et qui est calculé sur la base d'une année de 365 jours.

Par la suite, chaque Action de Préférence donne le droit de recevoir un deuxième dividende privilégié et récupérable ("Dividende 4") au taux annuel de 7,8% calculé sur la valeur comptable du capital social, signifiant la valeur nominale du capital social représenté par les Actions de préférence plus toute Prime d'Emission d'Action de Préférence qui y est attachée, qui court de manière journalière à partir de la date d'émission et qui est calculé sur la base d'une année de 365 jours. Pour éviter tout doute, le Dividende 4 ne devra pas être considéré comme étant un dividende privilégié attaché aux actions sans droit de vote conformément à l'article 44(1) de la Loi.

(c) Finalement, l'assemblée générale des Actionnaires pourra affecter de manière discrétionnaire tout surplus de bénéfice restant après le paiement des Dividendes privilégiés 1, 2, 3 et 4. Elle peut en particulier affecter ce surplus de bénéfice sous la forme d'un paiement d'un dividende au Conseil d'Administration ou aux Actionnaires Ordinaires proportionnellement au pourcentage détenu par chacun d'eux dans le capital social de la Société ou le transférer à un compte de réserve ou d'un report.

20.2 Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les limites prévues par la Loi."

Onzième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide dans les Statuts SA les sous-paragraphes suivants portant sur les produits de la liquidation de la Société:

" **21.3.** Premièrement, après paiement de toutes les dettes et charges de la Société ou la mise en compte des sommes à cet effet, l'Actionnaire MRP, ou au cas où il y aurait plusieurs Actionnaires MRP, chaque Actionnaire MRP aura droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal à ses dividendes échus mais non encore mis en paiement, le cas échéant, et au remboursement de la portion comptable de capital détenue par eux dans la Société, portion comptable de capital signifiant le capital nominal social souscrit dans la Société par lui/elle plus le prorata de toute Prime d'Emission d'Action MRP restante.

Pour éviter tout doute et dans la mesure autorisée par la Loi, les Actionnaires MRP auront le droit de recevoir les produits de la liquidation de l'Autre prime d'Emission restante si d'autres fonds ne sont pas disponibles à cette fin.

21.4. Par la suite, après le remboursement des dividendes échus et non encore échus, s'il y a lieu, et le remboursement du pourcentage de capital comptable détenu par chaque Actionnaire MRP, l'Actionnaire de Préférence ou, au cas où il y aurait plusieurs Actionnaires de Préférence, chaque Actionnaire de Préférence aura droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal à ses dividendes échus mais non encore mis en paiement, le cas échéant, et au remboursement de la portion comptable de capital détenue par eux dans la Société, portion comptable de capital signifiant le capital nominal social souscrit dans la Société par lui/elle plus le prorata de toute Prime d'Emission d'Action de Préférence restante.

21.5. Finalement, après paiement de toutes les dettes et charges de la Société (y compris les créances d'actionnaires) et après paiement de tous les dividendes concernant les Actions MRP et les Actions de Préférence échus mais non encore mis en paiement et le remboursement du capital comptable des Actions MRP et des Actions de Préférence, dus à l'Actionnaire MRP ou la mise en compte des fonds à cet effet, le surplus sera payé aux Actionnaires Ordinaires en proportion du pourcentage du capital social de la Société détenu par chacun d'entre eux."

Douzième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide d'insérer dans les Statuts SA les alinéas suivants afin de refléter les dispositions de la Loi quand des actions sans droit de vote sont émises:

" **15.11.** Sauf quand ils donnent droit au vote, les Actions MRP sans droit de vote et les Actions de Préférence sans droit de vote ne devront pas être pris en compte pour déterminer les conditions de quorum et de majorité à une assemblée générale des Actionnaires."

" **18.1.** Chaque Action Ordinaire donne droit à un vote. Chaque Action MRP et Action de Préférence donne droit à un vote dans les cas où les articles 5.4.3.2. et 5.4.3.3. s appliquent."

Treizième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide de ne pas modifier l'exercice social de la Société qui débute le premier jour du mois de février et termine le dernier jour du mois de janvier de chaque année.

L'assemblée générale des Actionnaires décide que, en tant que disposition transitoire, le premier exercice social de la Société a commencé le jour de la Constitution de la Société et devra se terminer le jour de la date de changement de la forme juridique de la Société, étant le 7 juillet 2010 et le deuxième exercice social de la Société commence le 7 juillet 2010 et se termine le 31 janvier 2011.

L'assemblée générale des actionnaires décide, en tant que disposition transitoire, que la première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier vendredi du mois de décembre 2010 à 16:00 heures.

Par suite, les articles 16 et 19.1 des Statuts SA seront dorénavant lus comme suit:

" **19.1.** L'exercice social de la Société débute le premier jour du mois de février et prend fin le dernier jour du mois de janvier de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de constitution de la Société et prend fin le 7 juillet 2010 et le deuxième exercice social débute le 7 juillet 2010 et prend fin le 31 janvier 2011."

16. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tient dans la ville de Luxembourg, à un endroit précisé dans l'avis de convocation le premier lundi de juin à 16:00 heures, à l'exception de la première fois qui se déroulera le premier vendredi du mois de décembre 2010 à 16:00 heures."

Quatorzième résolution

L'assemblée générale des Actionnaires décide de refondre intégralement les statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société et de refléter les résolutions ci-dessus. Les nouveaux Statuts SA seront dorénavant lus comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "Staples Canada Luxco S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.3 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration (selon le cas), y compris, sans limitation, des actions, obligations ou tout autre titre, entièrement ou

partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.4 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.5 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.6 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration (selon le cas), le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.8 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.8, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des actions ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration (selon le cas), estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent quarante-six mille neuf cent quinze Dollars Canadiens (CAD 346.915,-), représenté par (i) trois cent vingt et un mille deux cent quinze (321.215) actions ordinaires (ci-après les "Actions Ordinaires"), (ii) vingt-cinq mille sept cents (25.700) actions de préférence obligatoirement rachetables sans droit de vote (ci-après les "Actions MRP", ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune. Les détenteurs des Actions Ordinaires seront ensemble désignés les "Actionnaires Ordinaires". Les détenteurs des Actions MRP seront ensemble désignés les "Actionnaires MRP".

Les Actions de Préférence, ensemble avec les Actions Ordinaires et les Actions MRP seront ensemble désignées les "Actions".

Les détenteurs des Actions de Préférence sont ensemble désignés les "Actionnaires de Préférence". Les Actionnaires Ordinaires, les Actionnaires MRP et les Actionnaires de Préférence sont ensemble désignés les "Actionnaires".

5.2 Le capital autorisé mais non libéré de la Société est fixé à un million soixante et onze mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 1.071.500,-) divisé en (i) un million (1.000.000) Actions Ordinaires (ii) vingt-cinq mille sept cents (25.700)

Actions MRP et (iii) quarante-cinq mille huit cents (45.800) actions de préférence sans droit de vote (ci-après désignées comme les "Actions de Préférence"), ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

Le capital autorisé mais non libéré de la Société peut être augmenté ou réduit par des résolutions des actionnaires adoptées dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Sous couvert des limites du capital autorisé décrites dans les présents statuts, le Conseil d'Administration a le droit et est autorisé à:

- réaliser toute augmentation de capital, avec ou sans prime d'émission, dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles Actions MRP ou Actions de Préférence, en échange d'une contribution en numéraire ou en nature;

- déterminer la place et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription de et le paiement de ces nouvelles actions. Toutefois, les actions ne pourront être mises à un prix inférieur à leur valeur nominale. Si la contrepartie payable à la Société pour les actions nouvellement émises excède la valeur nominale de ces actions, l'excédent devra être traité comme une prime d'émission eu égard à ces actions dans les livres de la Société.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre de telles nouvelles actions sans réserver aux Actionnaires existants les droits préférentiels de souscription et d'achat des nouvelles actions.

L'autorisation expirera le 7 juillet 2015 et peut être renouvelé conformément aux dispositions légales applicables.

Le Conseil d'Administration est autorisé à faire le nécessaire pour modifier les articles 5.1 et 5.2 des présents Statuts afin d'enregistrer la modification du capital social suite à toute augmentation de capital conformément au présent article. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre ou d'autoriser des actions requises pour l'exécution et la publication de telles modifications conformément à la Loi. En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions ou de faire tous actes nécessaires pour modifier l'article 5 des présents Statuts afin de faire enregistrer le changement de capital social suite à toute augmentation de capital en vertu du présent article.

5.3 Toute prime d'émission payée par un Actionnaire MRP au moment de l'émission d'Actions MRP par la Société, que ce soit à la constitution ou au moment d'une augmentation de capital, devra, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires, être payée sur un compte de prime d'émission spécial (le "Compte de Prime d'Emission des Actions MRP") qui devra être créé au moment de telles souscriptions (à moins qu'il n'existe déjà), qui devra être exclusivement réservé aux Actions MRP souscrites par les Actionnaires MRP (la "Prime d'Emission des Actions MRP"). Les Primes d'Emission des Actions MRP payées dans le Compte d'Emission des Actions MRP ne pourront être remboursée qu'aux Actionnaires MRP.

Toute prime d'émission (la "Prime d'Emission d'Actions de Préférence") payée par un Actionnaire de Préférence au moment de l'émission d'Actions de Préférence par la Société, que ce soit à la constitution ou au moment de l'augmentation de capital, devra, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires, être payée sur un compte de prime d'émission spécial (le "Compte de Prime d'Emission des Actions de Préférence") qui sera créé au moment d'une telle émission (à moins qu'il n'existe déjà).

Toute autre prime d'émission (le "Compte de prime d'Emission des Actions Ordinaires") payée par un Actionnaire Ordinaire au moment de l'émission d'Actions Ordinaires par la Société, que ce soit à la constitution ou au moment d'une augmentation de capital, devra, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires, être payée sur un compte de prime d'émission spécial (le "Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires") qui devra être créé au moment d'une telle souscription (à moins qu'il n'existe déjà).

La Prime d'Emission des Actions de Préférence et la Prime d'Emission des Actions Ordinaires seront désignés par les "Autres Primes d'Emission" et le Compte de Prime d'Emission des Actions de Préférence et le Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires seront désignés par les "Autres Comptes de Prime d'Emission".

Dans le cas d'une cession d'actions par un Actionnaire MRP, le Compte de Prime d'Emission des Actions MRP restera attaché aux Actions MRP.

5.4 Les Actions MRP et les Actions de Préférence

5.4.1 Toutes les Actions MRP seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Préférence devront également être identiques à tous les égards.

5.4.2 Toutes les Actions MRP sont rachetables et pour éviter tout doute, les Actions de Préférence ne sont pas créées comme des actions rachetables ab initio conformément à l'article 49-8 de la Loi.

5.4.2.1 Les Actions MRP sont rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi. Les Actions MRP souscrites et entièrement libérées seront rachetables (en cas de pluralité d'Actions MRP, sur une base au prorata des Actions MRP rachetables détenues par chaque Actionnaire MRP) (a) à la demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 498 de la Loi, et (b) obligatoirement, conformément aux présents Statuts après sept (7) années à compter de la date d'émission des Actions MRP (la "Date Obligatoire de Rachat"). Le rachat des Actions MRP peut être effectué uniquement en utilisant des sommes disponibles pour distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi, y compris pour éviter tout doute l'Autre Compte de Prime d'Emission, ou les recettes d'une nouvelle émission réalisée pour les besoins

d'un tel rachat. Les Actions MRP rachetées peuvent être annulées par un vote positif de l'assemblée générale des Actionnaires tenue conformément à l'Article 14 et suivants.

5.4.2.2 Réserve Spéciale: Un montant égal à la valeur nominale, ou, en l'absence de valeur nominale, à la valeur comptable de toutes les Actions MRP doit être versé sur un compte de réserve lequel ne peut pas être distribué aux actionnaires sauf en cas de réduction du capital émis; la réserve peut uniquement être utilisée pour augmenter le capital émis par une incorporation des réserves.

5.4.2.3 "Prix de Rachat": Sauf disposition contraire des présents Statuts, le prix de rachat des Actions MRP devant être payé en numéraire ou en nature sera égal à la valeur nominale des Actions MRP plus tout dividende échu mais non encore mis en paiement qui se rapporte au Compte de prime d'Emission des Actions MRP plus toute Prime d'Emission d'Actions MRP à restant liée aux Actions MRP restantes une telle Prime d'Emission d'Actions MRP ayant été créditée sur le Compte de Prime d'Emission des Actions MRP de la Société à cet effet.

5.4.2.4 Procédure de Rachat: Une notification écrite sera envoyée à chaque Actionnaire MRP nominatif par lettre recommandée au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, à sa dernière adresse indiquée dans le registre des Actionnaires, laquelle notifiera à cet Actionnaire MRP le nombre d'Actions MRP à être rachetées et indiquera la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires afin de remettre les Actions MRP à la Société pour leur rachat et la date anticipée de l'assemblée générale des Actionnaires décidant le rachat des Actions MRP. Le prix de rachat de ces Actions MRP sera payable à l'ordre du détenteur dont le nom figure sur le registre des actionnaires comme étant leur propriétaire sur le compte en banque tel que fourni à la Société par cet actionnaire avant la date de rachat.

5.4.2.5 A la Date de Rachat Obligatoire et en cas d'insuffisance des fonds disponibles (les fonds disponibles devront inclure pour éviter tout doute l'Autre prime d'Emission) pour le rachat de toutes les Actions MRP, la Société devra émettre de nouvelles actions à un nouveau souscripteur. Les fonds disponibles et les recettes d'une telle émission de nouvelles actions seront utilisés pour le rachat de toutes les Actions MRP.

5.4.3 Actions sans droit de vote

5.4.3.1 Les actions MRP et les Actions de Préférence ne donnent droit à aucun vote.

5.4.3.2 Le(s) Actionnaire(s) et le(s) Actionnaire(s) de Préférence ont néanmoins le droit de voter conformément à la Loi et en particulier à chaque assemblée générale convoquée pour se prononcer sur les domaines suivants:

- l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés,
- la fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux Actions MRP et aux Actions de Préférence,
- la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en Actions Ordinaires,
- la réduction du capital de la Société,
- toute modification de l'objet social de la Société,
- l'émission d'obligations convertibles,
- la dissolution de la Société,
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

5.4.3.3 Le(s) Actionnaire(s) MRP et le(s) Actionnaire(s) de Préférence ont le même droit de vote que les détenteurs d'Actions Ordinaire dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, le dividende privilégié et récupérable mentionné à l'Article 20.1.2 (a) et 20.1.2 (b) comme étant respectivement le Dividende 1 et les Dividende 3, n'ont pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et cela jusqu'au moment où tous les dividendes cumulés auront été intégralement récupérés.

5.4.3.4 Toutes convocations, rapports ou documents qui, en raison de la loi luxembourgeoise doivent être envoyés ou notifiés aux actionnaires de la Société devront de la même manière être envoyés ou notifiés à/aux Actionnaire(s) MRP et Actionnaire(s) de Préférence.

5.5 Un registre des actionnaires de la Société devra être tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour inspection par tout actionnaire. Un tel registre devra indiquer le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants payés pour chaque action et les cessions d'actions et les dates de telles cessions. La détention d'actions sera établie par l'entrée dans le registre.

5.6 En supplément de l'article 5.4.2, la Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi mais les Actions de Préférence ne pourront pas être rachetées ou autrement retirées jusqu'au 21ème anniversaire d'émission de telles actions.

6. Nature des actions. Les Actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la Loi et en conformité avec les articles 5.4.2 et 5.6 ci dessus.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires.

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote

sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

11.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de tout Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par tout Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d' Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

14.1.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans

14.1.3 Ils sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.6 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions

de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.7 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.8 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.9 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

15.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15.11 Sauf quand ils donnent droit au vote, les Actions MRP sans droit de vote et les Actions de Préférence sans droit de vote ne devront pas être pris en compte pour déterminer les conditions de quorum et de majorité à une assemblée générale des Actionnaires.

16. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 16 heures, sauf pour la première fois le premier vendredi du mois de Décembre 2010 à 16:00 heures.

17. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

18. Votes.

18.1 Chaque Action Ordinaire donne droit à un vote. Chaque Action MRP et Action de Préférence donne droit à un vote dans les cas où les articles 5.4.3.2. et 5.4.3.3. s'appliquent.

18.2 Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices.

19. Année sociale.

19.1 L'exercice social de la Société débute le premier jour du mois de février et prend fin le dernier jour du mois de janvier de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de constitution de la Société et prend fin le 7 juillet 2010 et le deuxième exercice social débute le 7 juillet 2010 et prend fin le 31 janvier 2011.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Le bénéfice net de la Société, déterminé chaque année en conformité avec les clauses juridiques applicables et les principes de comptabilités, sera réparti comme suit:

20.1.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.1.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide, sur recommandation du Conseil d'Administration, de la répartition et de la distribution des bénéfices nets conformément aux dispositions suivantes:

(a) Premièrement, chaque Action MRP donne le droit de recevoir un dividende privilégié et récupérable ("Dividende 1") au taux annuel de 1% calculé sur la valeur nominale des Actions MRP et qui court de manière journalière et qui est calculé sur la base d'une année de 365 jours.

Ensuite, chaque Action MRP donne le droit de recevoir un deuxième dividende privilégié et récupérable ("Dividende 2") au taux annuel de 7,8% calculé sur la valeur comptable du capital social signifiant la valeur nominale du capital social représenté par les Actions MRP plus toute Prime d'Action MRP y attachée, qui court de manière journalière à partir de la date d'émission et qui est calculé sur la base d'une année de 365 jours. Pour éviter tout doute, le Dividende 2 ne devra pas être considéré comme étant un dividende privilégié attaché aux actions sans droit de vote conformément à l'article 44(1) de la Loi.

Suite à une délégation préalable devant être donnée par les Actionnaires au début de chaque année fiscale, le Conseil d'Administration pourra, une fois tous les trimestres et après reconnaissance des bénéfices nets sur bases de comptes

intérimaires, allouer le montant égal au Dividende 1 et au Dividende 2 au pro rata du Compte de Prime d'Emission des Actions MRP, qui devra être alloué à un tel compte jusqu'à ce que le Dividende 1 et/ou le Dividende 2 ne soit déclaré par les Actionnaires.

Si lors de l'assemblée générale suivante des Actionnaires, les Actionnaires, sous réserve de l'existence de bénéfices suffisants, déclarent le Dividende 1 et/ou le Dividende 2, de tels montants devront, pour éviter tout doute, être enlevés du Compte de Prime d'Emission des Actions MRP simultanément à leur déclaration par les Actionnaires.

Afin d'éviter toute incertitude, si les bénéfices de la Société pour l'exercice correspondant ne sont pas suffisants pour payer entièrement le Dividende 1 ou pour affecter le Dividende 1 au Compte de Prime d'Emission des Actions MRP, tout moins-perçu sera payé ou affecté au Compte de Prime d'Emission des Actions MRP en priorité à partir des bénéfices des années suivantes.

(b) Ensuite, chaque Action de Préférence donne le droit de recevoir un dividende privilégié et récupérable ("Dividende 3") au taux annuel de 1% calculé sur la valeur nominale des Actions de Préférence et qui court de manière journalière et qui est calculé sur la base d'une année de 365 jours.

Par la suite, chaque Action de Préférence donne le droit de recevoir un deuxième dividende privilégié et récupérable ("Dividende 4") au taux annuel de 7,8% calculé sur la valeur comptable du capital social, signifiant la valeur nominale du capital social représenté par les Actions de préférence plus toute Prime d'Emission d'Action de Préférence qui y est attachée, qui court de manière journalière à partir de la date d'émission et qui est calculé sur la base d'une année de 365 jours. Pour éviter tout doute, le Dividende 4 ne devra pas être considéré comme étant un dividende privilégié attaché aux actions sans droit de vote conformément à l'article 44(1) de la Loi.

(c) Finalement, l'assemblée générale des Actionnaires pourra affecter de manière discrétionnaire tout surplus de bénéfice restant après le paiement des Dividendes privilégiés 1, 2, 3 et 4. Elle peut en particulier affecter ce surplus de bénéfice sous la forme d'un paiement d'un dividende au Conseil d'Administration ou aux Actionnaires Ordinaires proportionnellement au pourcentage détenu par chacun d'eux dans le capital social de la Société ou le transférer à un compte de réserve ou d'un report.

20.2 Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les limites prévues par la Loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation.

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

21.3 Premièrement, après paiement de toutes les dettes et charges de la Société ou la mise en compte des sommes à cet effet, l'Actionnaire MRP, ou au cas où il y aurait plusieurs Actionnaires MRP, chaque Actionnaire MRP aura droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal à ses dividendes échus mais non encore mis en paiement, le cas échéant, et au remboursement de la portion comptable de capital détenue par eux dans la Société, portion comptable de capital signifiant le capital nominal social souscrit dans la Société par lui/elle plus le prorata de toute Prime d'Emission d'Action MRP restante.

Pour éviter tout doute et dans la mesure autorisée par la Loi, les Actionnaires MRP auront le droit de recevoir les produits de la liquidation de l'Autre prime d'Emission restante si d'autres fonds ne sont pas disponibles à cette fin.

21.4 Par la suite, après le remboursement des dividendes échus et non encore échus, s'il y a lieu, et le remboursement du pourcentage de capital comptable détenu par chaque Actionnaire MRP, l'Actionnaire de Préférence ou, au cas où il y aurait plusieurs Actionnaires de Préférence, chaque Actionnaire de Préférence aura droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal à ses dividendes échus mais non encore mis en paiement, le cas échéant, et au remboursement de la portion comptable de capital détenue par eux dans la Société, portion comptable de capital signifiant le capital [nominal] social souscrit dans la Société par lui/elle plus le prorata de toute Prime d'Emission d'Action de Préférence restante.

21.5 Finalement, après paiement de toutes les dettes et charges de la Société (y compris les créances d'actionnaires) et après paiement de tous les dividendes concernant les Actions MRP et les Actions de Préférence échus mais non encore mis en paiement et le remboursement du capital comptable des Actions MRP et des Actions de Préférence, dus à l'Actionnaire MRP ou la mise en compte des fonds à cet effet, le surplus sera payé aux Actionnaires Ordinaires en proportion du pourcentage du capital social de la Société détenu par chacun d'entre eux.

Titre VII. - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à sept mille Euro (7.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la réunion a pris fin.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms, statuts civils et résidences, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 9 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30517. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104772/1645.

(100117991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Création d'Ambiances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 116.569.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31/12/2008 (rectificatif du dépôt des comptes annuels déposé le 30/09/2009 no L090150792) ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095266/11.

(100106198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Gemplus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 73.145.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale de la Société tenue à Luxembourg en date du 9 juillet 2010 il a été décidé:

- de renouveler le mandat de tous les administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de 2012.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Mme Eke Bijzitter
- M. Lloyd Smith
- M. Christophe Pouteau
- Gemalto N.V.

Le mandat d'administrateur-délégué de Mme Eke Bijzitter a également été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de 2012.

- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers S.à r.l. pour un terme d'une année, le mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010096761/24.

(100107451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Emerge Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.530.

Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour EMERGE CAPITAL

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010095280/15.

(100105638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Fantuzzi Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 96.159.375,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.010.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FANTUZZI INDUSTRIES S.à.R.L.

MANACO S.A.

DE BERNARDI Alexis / KARA Mohammed

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010095287/14.

(100106049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Création d'Ambiances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 18, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 116.569.

*Extrait du procès verbal du 21 juin 2010.**Résolutions*

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes qui annulent et remplacent la résolution votée en date du 14 septembre 2006 en ces termes:

L'assemblée désigne comme gérantes de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Malou MOLITOR, épouse BECK, gemmologue, née à Luxembourg, le 22 mars 1961, demeurant professionnellement à L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen, gérante administrative.
- Madame Marisca Héhène GUEPIN, épouse CARPENTIER de CHANGY, peintre en décors, née à Leidschendam (Pays-Bas), le 21 octobre 1968, demeurant à L-8379 Kleinbettingen, 9, rue de la Montagne, gérante administrative.
- Madame Paola TEMESVARY, épouse HABSURG-LOTHRINGEN, architecte, née à Budapest (Hongrie), le 4 juin 1971, demeurant à L-8805 Rambrouch, 1, rue du Château, gérante technique.

La société est engagée par la signature de la gérante technique, Madame Paola TEMESVARY, jusqu'à concurrence d'un montant de Eur 1.250.- et pour tout dépassement de cette valeur la signature conjointe d'une des gérantes administratives est nécessaire en sus de la signature de la gérante technique.

Le siège social de la société est transféré à compter du 21 juin 2010 au 18, rue de la Boucherie L-1247 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010095823/25.

(100106129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Jordbru Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 100.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010095337/11.

(100106298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Jordbru Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 100.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010095338/11.

(100106301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Kulczyk Real Estate Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 911.324,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Richard Brekelmans
Mandataire

Référence de publication: 2010095340/14.

(100106125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

INVESCO Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 38.049.

In the year two thousand and eight, on the fourth of July. There appeared that Mr Alain Gerbaldi having his professional address at 30, Finsbury Square, EC2A 1AG Londres, U.K. tenders his resignation as Director of the company INVESCO MANAGEMENT S.A. having his registered address at 8, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg and registered at the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B-38.049 with effect as of 31 July 2008.

A la date du 4 Juillet 2008, Mr. Alain Gerbaldi, résident au 30, Finsbury Square, EC2A 1AG Londres, Grande-Bretagne, a démissionné de son poste d'Administrateur de la société INVESCO MANAGEMENT S.A. sise au 8, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-38.049.

Cette démission prendra effet au 31 juillet 2008.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2010095862/18.

(100106221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Kalmus Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5762 Hassel, 13, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 66.891.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/07/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010095341/10.

(100105714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Lindesnes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTOR Société fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2010095348/11.

(100106249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Lion/Rally Lux 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010095349/12.

(100106122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 28.531.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 15 avril 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a re-élu comme administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

- Monsieur Germain Birgen, (résidant au Luxembourg),
- Monsieur Nigel Howard Fielding, (résidant au Luxembourg),
- Madame Christiane Hella Lindenschmidt, (résidant en Allemagne),
- Monsieur Michael Peter May, (résidant à Luxembourg),
- Monsieur John Christopher Wilcockson, (résidant à Luxembourg)
- Monsieur Richard Godfrey, (résidant en Grande Bretagne)

2. L'assemblée a ré-élu KPMG Audit à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Ciaran Mc Kay

Référence de publication: 2010095859/21.

(100106050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Lux-Index US Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.344.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT LUXEMBOURG

Service Investment Funds

Signatures

Référence de publication: 2010095354/12.

(100105672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Lux-Pension Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.415.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT LUXEMBOURG

Service Investment Funds

Signatures

Référence de publication: 2010095355/12.

(100105673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Polymed Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 57.437.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire

Les Administrateurs élisent en leur sein, conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un Président en la Stichting Administratiekantoor PLASTICHE, représentée par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent. La Stichting assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme

POLYMED HOLDING S.A.

- / Stichting Administratiekantoor PLASTICHE

- / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration

Benoît PARMENTIER / G. VAN GORP

Administrateur / Représentant Permanent

Extract of the resolutions of the circular Board of Directors

According to the article 64 (2) of the law dated August 10th, 1915 relating to commercial companies, the Directors decide to appoint the Stichting Administratiekantoor PLASTICHE, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, as Chairman of the Board. The Stichting acts as Chairman for the whole period of his mandate.

Luxembourg, July 6th, 2010.

For true copy

POLYMED HOLDING S.A.

- / Stichting Administratiekantoor PLASTICHE

- / Director Chairman of the Board Directors

Benoît PARMENTIER / G. VAN GORP

Director / Permanent Representative

Référence de publication: 2010095892/30.

(100106413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Marcol European Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 115.025.

Les comptes annuels au 31 December 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010095356/10.

(100106287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Materis Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 115.395.

Le Bilan pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010095357/11.

(100106276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Melusine Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 130.071.

Le bilan 30 novembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010095358/10.

(100106305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

RepcO 14 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 718.020,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 112.943.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 18 juin 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
2. Monsieur Bernd JANIEZT, demeurant actuellement à 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, administrateur A;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur A;
4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement à 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010095915/23.

(100106206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Melusine Aviation S. à r.l. & Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 130.054.

Le bilan 30 novembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010095359/10.

(100106300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

MGP Dean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Dean S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2010095365/13.

(100105931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

MGP Malthazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.929.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juin 2010

Il résulte des dites résolutions que l'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour MGP Malthazar S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante de classe A

Référence de publication: 2010095374/17.

(100106045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Fipoluc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 48.098.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010095551/14.

(100106894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

MGP Pope Parallel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Pope Parallel S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2010095375/13.

(100105918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

MGP Pope Parallel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.813.*Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juin 2010*

Il résulte des dites résolutions que l'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour MGP Pope Parallel S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2010095376/17.

(100106073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

MGP Quantum II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 145.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Quantum II S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2010095377/13.

(100105925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 118.476.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095387/11.

(100106279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Magnisense, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 122.697.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of July.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Mathieu GANGLOFF, private employee of Maitland Luxembourg S.A., residing professionally in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

acting in her capacity as special mandator in the name and on behalf of the board of directors of the public limited company "Magnisense", having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 122697,

by virtue of power of attorney conferred on her by virtue of a resolution adopted by the board of directors of the said company in their meetings dated June 14, 2010 and June 24, 2010 respectively.

Copies of the minutes of the said meetings, initialled "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company "Magnisense" has been transferred from the British Virgin Islands to Luxembourg, pursuant to a deed of Me Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg-Eich, dated December 11th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 186 of February 15th, 2007.

The articles of association have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 24, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) According to article 6.1. of the articles of association, the subscribed and fully paid in capital is fixed at seventy-four thousand two hundred Euro and fifty-four cents (EUR 74,200.54) divided into one hundred thousand two hundred and seventy-one (100,271) Shares having a par value of seventy-four Euro cents (EUR 0.74) each, which have been fully paid up in cash.

According to article 6.2., the authorized capital of the company is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-) divided into one million three hundred and fifty one thousand three hundred and fifty one (1,351,351) Shares having a par value of seventy-four Euro cents (EUR 0.74) each.

The board of directors has been empowered to increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital according to the conditions and terms which will be fixed by the board of directors. The board of directors is authorized to suppress the preferential right of subscription of the current shareholders and to issue the new shares with or without issue premium.

3) In the board resolutions of 14 June 2010, the board of directors has decided to increase the subscribed capital by an amount of eight hundred sixty Euro and sixty-two cents (EUR 860.62) divided into one thousand one hundred sixty-three (1,163) Shares having a par value of seventy-four Euro cents (EUR 0.74) each, which have been subscribed by Mr. Serge TCHURUK, Mr. Charles SEBAH and Mr. Daniel BOUTON.

The shares have been fully paid up in cash together with a total share premium of ninety-two thousand one hundred and seventy-nine euro thirty-eight cents (EUR 92,179.38), so that the amount of ninety-three thousand and forty Euro (EUR 93,040.-) is as of now to the free disposal of the company as it has been proved to the notary, who expressly acknowledges it.

4) In the board resolutions of 24 June 2010, the board of directors has decided to increase the subscribed capital by an amount of one thousand ninety-two Euro and twenty-four cents (EUR 1,092.24) divided into one thousand four hundred seventy-six (1,476) Shares having a par value of seventy-four Euro cents (EUR 0.74) each, which have been subscribed by Mr. Serge TCHURUK and Mr. Daniel BOUTON.

They have been fully paid up in cash together with a total share premium of one hundred and sixteen thousand nine hundred eighty-seven euro seventy-six cents (EUR 116,987.76), so that the amount of one hundred eighteen thousand and eighty Euro (EUR 118,080.-) is as of now to the free disposal of the company as it has been proved to the notary, who expressly acknowledges it.

5) As a result of this resolution, article 6.1. of the articles of incorporation is modified and will now be read as follow:

" **Art. 6.1.** The share capital of the Company is set at seventy-six thousand one hundred fifty-three Euro and fifty cents (EUR 76,153.40) divided into one hundred and two thousand nine hundred and ten (102,910) Shares having a par value of seventy-four Euro cents (EUR 0.74) each, which have been fully paid up in cash or in kind."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSADNT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Mathieu GANGLOFF, employé privé à Maitland Luxembourg S.A., demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société anonyme "Magnisense", ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122697,

en vertu d'un pouvoir lui conféré aux termes de résolutions prises par le conseil d'administration de ladite société dans ses réunions du 14 juin 2010 et du 24 juin 2010 respectivement.

Des copies des procès-verbaux de ces réunions, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme "Magnisense" a été transférée des Iles Vierges Britanniques au Luxembourg suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 186 du 15 février 2007.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juin 2010, non encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Suivant l'article 6.1. des statuts, le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à soixante-quatorze mille deux cent Euros et cinquante-quatre cents (EUR 74.200,54) représenté par cent mille deux cent soixante-et-onze (100.271) actions d'une valeur nominale de soixante-quatorze centimes d'Euro (EUR 0,74) chacune, entièrement libérées en espèces.

Suivant l'article 6.2. des statuts, le capital autorisé de la société est fixé à à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) représenté par un million trois-cent cinquante-et-un mille trois-cent cinquante-et-une (1.351.351) Actions d'une valeur nominale de soixante-quatorze centimes d'Euro (EUR 0,74) chacune.

Des pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration d'augmenter en temps qui lui appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera, le Conseil étant autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et à émettre les nouvelles actions avec ou sans prime d'émission.

3) En date du 14 juin 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital souscrit d'un montant de huit cent euros et soixante-deux cents (EUR 860,62) divisé en mille cent soixante-trois (1.163) actions d'une valeur nominale de soixante-quatorze cents (EUR 0,74) chacune, qui ont été souscrites par Monsieur Serge TCHURUK, Monsieur Charles SEBAH et Monsieur Daniel BOUTON.

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-douze mille cent soixante-dix-neuf euros trente-huit cents (EUR 92.179,38) de sorte que le montant de quatre-vingt-treize mille quarante euros (EUR 93.040,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

4) En date du 24 juin 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital souscrit d'un montant de mille quatre-vingt-douze euros et vingt-quatre cents (EUR 1.092,24) divisé en mille quatre cent soixante-seize (1.476) actions d'une valeur nominale de soixante-quatorze cents (EUR 0,74) chacune, qui ont été souscrites par Monsieur Serge TCHURUK et Monsieur Daniel BOUTON.

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent seize mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et soixante-seize cents (EUR 116.987,76) de sorte que le montant de cent dix-huit mille quatre-vingt euros (EUR 118.080,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

5) En conséquence, l'article 6.1. des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Le capital social souscrit de la Société et fixé à soixante-seize mille cent cinquante-trois euros et quarante cents (EUR 76.153,40) divisé en cent deux mille neuf cent dix (102.910) actions d'une valeur nominale de soixante-quatorze centimes d'Euro (EUR 0,74) chacune, entièrement libérées en espèces ou en nature."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2010. LAC/2010/31744. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097511/133.

(100108628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Eurzeo Management Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.188.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 28 juin 2010 que les mandats des administrateurs étant venus à échéance, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de réélire pour une période d'un an prenant fin à l'issue des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société délibérant en 2011 sur les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2010:

- Monsieur Laurent Guérineau, président du conseil d'administration de la Société, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, à la fonction de président du conseil d'administration;

- Monsieur François Pfister, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, à la fonction d'administrateur;

- Monsieur Stef Oostvogels, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, à la fonction d'administrateur.

Il résulte par ailleurs que Monsieur Fabrice de Gaudemar, demeurant professionnellement à 75008 Paris, 32, rue de Monceau, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société.

Enfin, il résulte de ces résolutions que le mandat du commissaire, la société Ernst & Young SA, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach ayant expiré, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler ledit mandat pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société délibérant en 2011 sur les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Laurent Guérineau / François Pfister

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010095834/27.

(100106227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.
